

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 27 MAI 2016, A FLEURIER, SALLE FLEURISIA

Présidence : Mme Nathalie Ebner Cottet

La présidente ouvre la séance à 19h30. Elle souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 35 membres.

- *Pour le PLR* : Stéphanie Béguin ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Quentin Di Meo ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Jean-Paul Gattolliat ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Miguel Dominguez ; Nathalie Ebner Cottet ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta ; Ion Karakash ; François Oppliger ; Sven Schwab ; Loris Vuilliomenet et Tolga Yonca.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser et Alexandre Willener.

Excusés : 6 membres – MM. Gilles Aeschimann (PLR), Alfred Bigler (PLR), Benjamin Jaggi (PLR), François Rosselet-Christ (PLR), Laurent Helfer (PS) et Sergio Santiago (Les Verts).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Jenny Blatti, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 8 spectateurs sont présents.

La présidente informe préalablement que le Conseil communal souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour (point 6). Elle laisse la parole au président du Conseil communal afin de développer et de requérir l'urgence, conformément à l'article 3.20 alinéa 2 du Règlement général de la commune de Val-de-Travers.

M. Frédéric Mairy (cc) indique qu'effectivement, le Conseil communal a souhaité apporter une modification en dernière minute à l'ordre du jour car il a été saisi d'un dossier sur lequel une opportunité se présente. Il est important que le Conseil général puisse se prononcer à ce sujet afin de voir si, comme le Conseil communal, le Législatif le juge pertinent.

Dans le cadre du projet Neuchâtel Mobilité 2030, le Conseil d'Etat a arrêté une série de mesures, parmi lesquelles l'assainissement de nombreux tronçons routiers. Val-de-Travers est concerné par plusieurs travaux, soit : la création du giratoire du Pont-des-Chèvres, la traversée de Couvet et la modification du carrefour situé en haut de la Grand-Rue, ainsi que la traversée de Travers. Pour le giratoire du Pont-des-Chèvres, les travaux ont déjà commencé. En ce qui concerne les traversées de Couvet et de Travers, il y avait des velléités de la part du canton de commencer ces travaux rapidement mais nous l'avons rendu attentif au fait qu'il serait intéressant pour la commune de profiter de ces travaux pour ne pas seulement réfléchir à la pose d'une nouvelle couche antibruit

mais aussi en termes d'aménagements, notamment d'un point de vue sécuritaire. Le canton a été sensible à ces arguments. Il s'agit de secteurs sur lesquels la commune devrait pouvoir travailler à une échéance plus acceptable que celle proposée au départ par le canton.

Par contre, dans la série d'objets figure, comme indiqué précédemment, la création d'un giratoire en haut de la Grand-Rue à Couvet pour lequel il n'y a pas d'entrée en matière possible du côté du Service des ponts et chaussées car il tient à faire ces travaux dès le 6 juin. Heureusement, le Conseil communal avait déjà eu plusieurs réflexions sur ce qui pourrait être intéressant de faire à cet endroit. Il y a là une opportunité à saisir car cet endroit est important et mériterait d'être amélioré en des termes sécuritaires et d'aménagement, afin que cela ne soit pas un simple rond-point de route traversé de part en part mais véritablement un rond-point intégré dans le village de Couvet. Ces travaux ont beaucoup plus d'intérêt à être réalisés en même temps que ceux qui vont être menés par le canton puisque cela permettrait de grouper les chantiers, de réaliser des synergies et au final de réaliser des économies.

Le Conseil communal est bien conscient que la démarche n'est pas des plus agréables pour le Conseil général de se trouver saisi le matin même d'un projet qui est chiffré à l'heure actuelle à fr. 350'000.-. Cependant, il s'agit d'une belle opportunité à saisir et c'est pour cette raison que l'Exécutif souhaitait entendre le Législatif à ce sujet. En cas de réponse positive, cela permettrait au canton de lancer directement les travaux qui seront présentés dans un deuxième temps, si la modification de l'ordre du jour et la clause d'urgence sont acceptées. Cette dernière permettrait à l'arrêté voté d'entrer immédiatement en vigueur, sans délai référendaire. En ce qui concerne la nature des travaux, ceci sera traité au point de l'ordre du jour.

A la demande de M. Pierre-Alain Wyss (PLR), la présidente annonce une suspension de séance de 10 minutes, à 19h38.

La séance reprend à 19h52. La présidente donne lecture de l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2016
4. Dérogation de scolarisation des élèves de 1 à 4 H dans d'autres villages que celui de leur domicile
5. Crédit de fr. 80'000.- pour la rénovation de deux chambres et la création d'un couloir d'accès sur le domaine des Oeuillons
6. Crédit de fr. 350'000.- muni de la clause d'urgence afin de sécuriser et réaménager le giratoire du haut de la Grand-Rue à Couvet
7. Examen et approbation des comptes 2015
8. Communications du Conseil communal
9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

La présidente précise que le vote de l'ordre du jour fait également acceptation de la clause d'urgence qui doit être acceptée aux deux tiers des votants. La présidente fait appel aux questeurs pour ce vote.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'ordre du jour tel que proposé.

2. LETTRES ET PETITIONS

La présidente indique tout d'abord qu'elle a reçu deux courriers des parents d'élèves de Travers (Classe 56FRTr1) concernant des questions d'ordre pédagogique et relevant de la sphère privée des 21 mars et 4 mai, auxquels la direction de l'école JJRVdT et la cheffe du DJE ont répondu. Les membres du Législatif ont pris connaissance de ces échanges épistolaires lors des séances de groupes.

Une autre missive lui a également été adressée par Mme Huguette Thiébaud relative à des problèmes de voisinage. Le Conseil communal a également répondu à ce courrier.

Il n'est pas procédé à la lecture de ces missives que la présidente tient à disposition des membres du Législatif qui souhaiteraient en prendre connaissance.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2016

M. Sven Schwab (PS) remarque qu'à la page 580, 3^{ème} paragraphe, il est écrit « s'il a donc bien compris, M. Schwab annule son premier amendement ». Le « il » fait référence à M. Willener et non pas à M. Schwab. M. Schwab propose que le procès-verbal soit modifié comme suit « si M. Willener a donc bien compris, M. Schwab... ».

La présidente prend note de cette remarque et la Chancellerie procédera à la correction.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. DEROGATION DE SCOLARISATION DES ELEVES DE 1 A 4 H DANS D'AUTRES VILLAGES QUE CELUI DE LEUR DOMICILE

La présidente donne la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Chantal Brunner (cc) indique que c'est la 3^{ème} année consécutive qu'elle présente un rapport pour cette dérogation. Les élèves commençant l'école à 4 ans, donc les 1^{ère} Harmos et jusqu'à la fin du cycle 1, sont scolarisés dans leur village de domicile. Afin de pouvoir les scolariser dans un autre village, il est nécessaire d'obtenir la dérogation qui est fixée à l'art. 11 du règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau. Pour ce faire, la dérogation doit être accordée par le Conseil général et ceci pour une année, raison pour laquelle un rapport est présenté chaque année après consultation du Conseil d'établissement scolaire.

Cette année encore, ce sont les élèves des Bayards et de Boveresse qui sont concernés. Pour le cycle 1 du village des Bayards, il s'agit de 7 enfants et pour le village de Boveresse cela concerne 10 enfants. Cet effectif est donc trop bas pour laisser ces enfants dans leur village de domicile, raison pour laquelle il est proposé de scolariser les Bayardins aux Verrières et les Grenouillards à Môtiers. Ceci s'explique non seulement par rapport au nombre d'enfants mais également pour des raisons pédagogiques, dans la mesure où il est plus intéressant pour les enfants d'être dans des classes de 16 à 18 enfants plutôt que de n'être que deux ou trois par degré scolaire. Il est également important de rappeler qu'au niveau de l'organisation des classes, les élèves du cycle 1 doivent être en moyenne 18 par classe, selon les directives du SEO. Dès lors, lorsque l'on ouvre des classes avec moins d'élèves, ce qui arrive dans certains villages, il est nécessaire de compenser avec des plus grands effectifs sur les grands villages que sont notamment Fleurier et Couvet. En ce qui concerne la consultation du Conseil d'établissement scolaire, cette dernière avait été faite par voie de circulation pour que le délai de convocation de votre Autorité soit respecté. Le 17 mai dernier a eu lieu une séance du Conseil d'établissement scolaire lors de laquelle Mme Brunner a profité de parler de ce rapport qui n'a pas fait l'objet d'opposition. Cette dernière recommande donc à l'assemblée d'accepter l'arrêté tel que proposé.

La présidente ouvre la discussion générale.

Mme Antoinette Hurni (PS) prend la parole en ces termes : « Le groupe socialiste du Conseil général s'est penché sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la scolarisation des élèves de 1 à 4 H dans d'autres villages que celui de leur domicile.

Il s'agit d'une dérogation à l'art. 11 du règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, lequel article garantit, pour le cycle 1 (1 à 4 H) la scolarisation des enfants dans le village où ils habitent.

Déjà, pour l'année scolaire 2013-2014, l'effectif des enfants domiciliés aux Bayards et à Boveresse avait été trop faible pour permettre d'envisager l'ouverture d'une classe de 1 à 4 H in situ.

Or, les chiffres des enfants en âge de scolarisation du degré 1 dans les villages susmentionnés sont à nouveau bas au point qu'il est nécessaire de reconduire cette dérogation. On compte aux Bayards 7 élèves concernés et à Boveresse 10. Nous sommes évidemment loin de la moyenne souhaitée de 18 élèves par classe du cycle 1, et le Conseil d'établissement scolaire, consulté, a approuvé la demande de dérogation.

Le Conseil général a déjà, l'année dernière à même époque, ratifié une telle demande. Il ressort de l'évidence, et peut-être de la résignation, qu'une mesure semblable sera approuvée tout à l'heure.

Il est légitime cependant de se demander s'il est cohérent de disposer d'un règlement général dont certains articles ne peuvent être respectés. Est-il normal d'aller de dérogation en dérogation, devant une situation démographique malheureusement claire ? La population de nos villages vieillit ; la natalité, en l'état actuel, est insuffisante pour y garantir des effectifs scolaires de bonne densité. L'article 11 du règlement scolaire ne peut être respecté.

Or, gouverner, c'est prévoir, et cela dans tous les domaines. Dans le cas qui nous occupe présentement, il est possible de faire des projections et d'agir en conséquence, serait-ce au prix d'une modification de l'art. 11 afin qu'il soit mieux adapté à la triste réalité de la raréfaction des naissances.

Promettre à de jeunes parents la scolarisation de leur progéniture, dans ses tendres années, au village de domicile est parole rassurante, pédagogique et écologique. Mais il faut qu'on s'en donne les moyens, pour inverser la tendance. Vaste sujet, mais préoccupation politique et vision sociétale réellement fondamentales.

En attendant que reviennent dans tous les préaux les cris joyeux d'enfants heureux, le groupe socialiste vous propose, avec un brin de nostalgie, d'accepter la dérogation à l'article 11 alinéa 1 du règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, tel que formulé en page 3 du rapport reçu. »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime également : « Nous comprenons la dérogation présentée et nous l'appuierons mais sans enthousiasme. En effet, nous sommes inquiets de voir nos villages se dépeupler de leur jeunesse, tant au niveau démographique que social car c'est la jeunesse qui fait vivre nos villages et nos fêtes villageoises.

Sans les enfants des écoles pour les animer, ils risquent bien de s'étioler et de perdre un peu de leur âme. Cette évolution nous laisse aussi perplexes. Nous pensons que le SEO, service de l'enseignement obligatoire, se préoccupe malheureusement fort peu de pédagogie, du confort des élèves et de cohésion villageoise. Le SEO soutient aussi des thèses contradictoires imposant des classes à degrés multiples dans les grandes localités, alors que ce n'est pas obligatoirement nécessaire, et empêchant la mise en place de classes multi-ordres dans les petits villages, se réfugiant systématiquement derrière de soi-disant contraintes liées au plan d'étude ou à Harmos. Nous avons l'impression que dans les réflexions du département, l'humain compte fort peu en regard de l'argent. Nous sommes convaincus que les villages de Boveresse et des Bayards, si on y scolarisait les enfants des cycles 1 et 2, pourraient avec une petite équipe d'enseignants motivés, conserver une école de village.

Hélas, il est bien trop tard pour inverser cette tendance pour l'année scolaire 2016-2017, c'est pourquoi malgré notre réticence, nous entrerons en matière et accepterons, comme déjà dit précédemment, sans enthousiasme, la dérogation proposée par le Conseil communal ».

Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) indique que son groupe ne voit pas d'objection à cette dérogation pour l'année 2016-2017 et acceptera le rapport à l'unanimité.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Nous remercions le Conseil communal de ce rapport qui nous demande d'approuver une nouvelle dérogation pour les élèves des Bayards et de Boveresse, qui devront être scolarisés dans d'autres villages. Sans remettre en question le fond, nous ne pouvons que regretter une diminution constante des effectifs scolaires, ce qui induit bien naturellement une réduction du nombre de classes. Certains collèges sont vides et d'autres risquent de l'être à terme. Il est vrai que la convention de fusion commence maintenant à dater, nous nous demandons donc ce qui va advenir du maintien d'une activité scolaire dans chaque village au vu de cette nouvelle donne. A notre sens, ces éléments méritent d'être anticipés le plus rapidement possible avec une réflexion qui ne doit pas seulement porter sur les aspects pédagogiques mais aussi sur les dynamiques entre les classes de toute une école, d'un village, les transports ou encore la réaffectation des bâtiments si besoin. Moyennant ces quelques considérations et compléments que le Conseil communal pourra apporter à ce sujet, notre groupe acceptera la dérogation* ».

Mme Brunner (cc) remercie les rapporteurs des groupes. En ce qui concerne la dérogation qui devrait normalement être exceptionnelle, elle rappelle que c'est par un amendement du Législatif qu'il avait été stipulé que cela serait demandé d'année en année, ceci pour ne pas faire « n'importe quoi ». Elle prend note de cette remarque et pense que la prochaine législature, avec le Conseil d'établissement scolaire, donnera l'occasion de reprendre cette réflexion. Quant à l'organisation des classes en général, il est possible d'anticiper car les effectifs des élèves en 2017 et 2018 sont connus. On sait que des villages et leurs collèges se dépeuplent et que d'autres sont bourrés à craquer, à Couvet notamment où les 14 classes sont pleines. Il est donc vrai que ces organisations demandent beaucoup de réflexions, également au niveau des transports et des souhaits des parents. Mme Brunner comprend que la dérogation pour Boveresse est approuvée avec réserve mais rappelle que le pôle Môtiers-Boveresse permet en revanche d'aller à Boveresse pour laisser cette école ouverte. Des pistes de solutions sont donc déjà mises en place actuellement. Néanmoins, les réflexions du Conseil général sont intéressantes et seront reprises en Conseil d'établissement scolaire.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. C'est finalement **à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la dérogation à l'article 11 alinéa 1 du règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers (organisation des classes)**, tel que présenté par le Conseil communal.

5. CREDIT DE FR. 80'000.- POUR LA RENOVATION DE DEUX CHAMBRES ET LA CREATION D'UN COULOIR D'ACCES SUR LE DOMAINE DES OEUILLONS

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) précise que la commune de Val-de-Travers est propriétaire depuis de nombreuses années de 5 domaines agricoles. Ces biens sont actuellement loués par le biais de baux agricoles et exploités comme tels par les différents agriculteurs. Aujourd'hui, le Domaine des Oeuillons demande une attention plus particulière. Ce domaine est loué à Mme et M. Régine et Stéphane Oppel qui exploitent le domaine sur 2 plans, une partie agricole et une autre en restauration. Cette dernière fait partie du bail signé en son temps. La partie restauration permet aux touristes qui cheminent le long des 14 contours de pouvoir se restaurer.

Aujourd'hui, les infrastructures de restauration (salle de restaurant et cuisine) ne sont plus du tout adaptées aux nouvelles normes du service cantonal des affaires vétérinaires qui sont de plus en plus sévères. Il ne serait pas opportun d'investir des sommes énormes pour permettre une exploitation de restauration correcte. En effet, les investissements seraient démesurés par rapport au dimensionnement de l'installation actuelle. Il a donc été convenu, avec le locataire, qu'il était grand temps d'arrêter la restauration telle que connue aux Oeuillons et d'exploiter une buvette sur le devant du domaine. Ceci permettrait de conserver, sur ce lieu de passage fréquenté, une petite restauration avec des contraintes d'hygiène beaucoup moins importantes que celles d'un restaurant.

La deuxième partie de ce dossier concerne l'ensemble du bâtiment car trois de ses pièces sont en très mauvais état, dont deux demandent une attention particulière et rapide. Ces pièces sont insalubres et il est grand temps de pouvoir investir dans ce bâtiment. Le Conseil communal n'a pas attendu car depuis plusieurs années des travaux sont entrepris à l'intérieur du bâtiment. L'année passée, l'unique chauffage à bois centralisé a été remplacé par un chauffage à pellets de petite puissance. Il a permis de chauffer la chambre des enfants, la cuisine, la salle de bains et la salle à manger de l'ancien restaurant. Ces deux chambres seront rénovées cette année, en cas d'acceptation du présent rapport. Cet investissement de fr. 49'000.- de compétence du Conseil communal qui a été présenté à la commission de gestion et des finances génère des coûts financiers d'environ fr. 1'800.- sur ce bâtiment. Cette première étape a permis d'améliorer la partie énergétique et également la qualité de vie des locataires. Il faut savoir que la famille Oppel y vit quasiment toute l'année et il devenait difficile de pouvoir chauffer correctement cette bâtisse.

Afin de permettre une utilisation adéquate des deux chambres restantes et surtout afin de permettre l'accès à la troisième chambre sans devoir passer les deux premières chambres qui sont en enfilade, il est prévu de remettre à niveau l'ensemble de ces deux chambres et de créer un couloir d'accès. Ce couloir permettra de desservir non plus une seule chambre mais les trois chambres. Il est prévu de vider complètement ces deux chambres, de recréer les sols, chapes, isolation mais également les murs intérieurs et de changer une partie des vitrages. Il s'agit d'un investissement de fr. 80'000.- qui déboucherait sur une charge communale de fr. 2'800.- par année. En ajoutant à cette charge les investissements consentis l'année passée pour le chauffage, une charge totale de fr. 4'600.- est à prévoir pour ce bâtiment. Il faut savoir que dans le cadre des baux agricoles, les locations ne sont pas très élevées et sont calculées par la Chambre cantonale d'agriculture. Pour le domaine de Oeuillons, il s'agit d'une location annuelle de fr. 9'000.-. Ceci implique qu'il n'y a pas une très grande marge de manœuvre mais elle permet tout de même de remettre à niveau ce bâtiment.

Il est à noter également que le dicastère des infrastructures et celui en charge de l'agriculture ont entrepris, avec la famille Oppel, d'améliorer les alentours de cette ferme car il a eu un certain laisser-aller qui s'est installé depuis quelques années. L'idée est de le remettre à jour afin de repartir du bon pied avec ce locataire et de permettre à nouveau de faire rayonner le domaine des Oeuillons. Pour toutes ces raisons, M. Fatton recommande d'accepter ce crédit qui permettrait d'entreprendre les travaux à la rentrée afin d'arriver en période hivernale avec l'ensemble des travaux réalisés.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Laurent Patthey (PLR) prend la parole en ces termes : *« Il s'agit d'un dossier que je qualifierais de simple, un dossier qui, et on a pris l'habitude, est bien présenté et en plus emprunt d'un esprit de synthèse fort appréciable à l'heure de l'examen des comptes. Bref, une demande de crédit soutenue unanimement par le PLR. Ce groupe PLR qui demande aux différents services communaux concernés de traiter ce dossier avec rigueur, en particulier s'agissant de la construction de la future buvette et des aménagements extérieurs dans un lieu très fréquenté par le tourisme pédestre et ceci avec la collaboration active des locataires actuels ».*

M. Loris Vuilliminet (PS) s'exprime également : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport concernant la rénovation partielle du domaine des Oeuillons. Comme*

l'Exécutif, nous estimons que les biens hérités des anciennes communes méritent d'être entretenus. Dès lors, nous soutiendrons la demande de crédit.

Toutefois, nous souhaiterions qu'au cours de la prochaine législature une réflexion puisse être menée sur nos différents domaines agricoles. Ces domaines, compte tenu de leurs situations géographiques diverses, jouent des rôles différents. S'il nous apparaît ainsi nécessaire, voire même indispensable, d'en conserver une partie dans le patrimoine financier de notre commune, la possibilité d'une vente de certains d'entre eux mérite d'être creusée. Outre les aspects financiers, il s'agira également de mesurer l'éventuel attachement de la population à ces biens communaux.

Pour en revenir au bâtiment du domaine des Oeuillons, son état actuel ne permet pas de ne rien faire. En tant que propriétaire, nous devons permettre aux locataires de vivre dans des locaux répondant aux normes d'aujourd'hui. Nous nous réjouissons toutefois de lire dans le rapport du Conseil communal que le locataire s'engage à intensifier ses efforts de valorisation touristique du site. Celui-ci le mérite et force est de constater qu'actuellement l'image dégagée par les lieux mérite d'être grandement améliorée. Nous accepterons dès lors le crédit et espérons, comme le Conseil communal, que cela contribuera à rendre l'étape des Oeuillons de la montée des 14 contours plus agréable encore ».

M. Vaucher (POP) prend également la parole : « Lorsque l'on est propriétaire d'un bien immobilier, il n'y a que deux alternatives, soit on l'entretient pour qu'il garde sa valeur, soit on le vend. Nous ne sommes en principe pas favorables à la vente du patrimoine communal. A notre sens, un bailleur doit offrir des conditions de vie salubre à son locataire et la mise à niveau de cet appartement est absolument nécessaire. Il va donc de soi que nous accepterons le crédit proposé qui fait suite aux travaux de chauffage déjà entrepris précédemment.

Nous regrettons par contre que le loyer de l'ensemble du domaine, avec une surface agricole utile de 1'132 ares ne soit que de fr. 750.- par mois et que les lois empêchent les collectivités publiques de louer les terres et des bâtiments agricoles à un prix raisonnable, permettant un rendement et un investissement suffisants. Ce type de cadeau nous dérange beaucoup car il est parfaitement inéquitable, c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal, en collaboration avec d'autres communes concernées, de faire pression sur l'Etat pour que ces prix soient revus à la hausse afin de permettre non pas un bénéfice mais un équilibre entre loyer perçu et frais d'entretien. Par conséquent, comme dit plus haut et dans la situation actuelle, nous entrerons en matière et accepterons le crédit tel que proposé ».

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « Merci au Conseil communal pour son rapport intéressant, qui en passant nous informe sur les autres domaines en mains communales exploités et loués à des agriculteurs. Ce soir, nous traitons du domaine des Oeuillons avec une particularité, celle d'être situé sur le lieu de passage touristique qui mène au Creux-du-Van. C'est d'ailleurs pour cette raison que les anciennes autorités de Noiraigue avaient prévu d'assortir à l'exploitation agricole, l'obligation de fournir de la restauration. Nous regrettons de ne pas avoir eu d'informations plus détaillées sur la fréquentation de l'établissement ni sur le suivi que le Conseil communal effectue pour ces prestations spécifiques. Nous aurions pu ainsi mieux comprendre les raisons qui ont poussé le Conseil communal à passer à une formule de petite restauration.

Nous avons donc pris acte que le crédit proposé se limite à l'essentiel, dans des coûts raisonnables et qu'il s'inscrit dans une obligation de la commune comme propriétaire, de fournir à ses locataires des locaux entretenus. Nous relevons aussi que la marge entre le loyer et les charges s'amenuise substantiellement. Nous espérons que les travaux ainsi réalisés permettront aux exploitants de fournir des prestations de restauration de qualité et ce dans un cadre adapté aux normes. Nous entrerons donc en matière sur cette demande en précisant que nous sommes attachés à ce domaine qui est l'une de nos cartes de visite et qui doit offrir un environnement soigné et accueillant pour les touristes ».

M. Fatton (cc) remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil favorable de ce rapport. Que le PLR se rassure, le traitement de ce dossier sera fait avec rigueur. Trois services seront impliqués dans

ce dossier : les infrastructures, l'agriculture et l'urbanisme pour tout ce qui sera réalisé en extérieur, pour répondre aux critères et aux normes en vigueur.

En ce qui concerne les remarques du PS, une réflexion a été menée quant à la vente de ces domaines agricoles mais ce n'est pas aussi simple car bien souvent ces domaines sont au centre de terrains ou de forêts. Il y a donc des domaines pour lesquels la commune pourrait se départir assez facilement alors que pour d'autres les conséquences pourraient survenir si l'on séparait de tout ou partie du domaine. Néanmoins, cette réflexion est menée et la sensibilité dans le cadre des groupes présents ce soir est différente en fonction des objets et quant à la volonté de vendre.

Concernant les remarques des Verts, les obligations et la raison d'en arriver à une restauration plus simple sont principalement les investissements : chaque établissement public doit avoir un processus bien clair quant à l'hygiène et à son fonctionnement. De plus, les infrastructures qui doivent être mises à disposition sont relativement compliquées. A titre d'exemple, pour le maintien de la restauration au camping, il a fallu faire des investissements relativement importants. Aux Oeuillons, il s'agit d'un tenancier dont l'activité principale est reliée à l'agriculture et l'Exécutif se rend compte qu'il ne sera pas facile de travailler correctement dans ce dossier.

Dès lors, l'idée est de ne pas investir des sommes pharaoniques sur un domaine qui est déjà limite au niveau de la rentabilité financière, par des investissements de restauration. Il est plus judicieux de favoriser une petite buvette en extérieur, avec des contraintes un peu moins fortes et qui peuvent apporter exactement les mêmes résultats pour le tourisme sur cette partie.

M. Mairy (cc) répond à la question du POP quant aux montants des fermages agricoles qui sont fixés sur la base des tabelles de l'Union suisse des paysans. Ces dernières tiennent compte de différents facteurs, notamment la déclivité, le type et les spécificités du terrain, qu'il s'agisse de pâturages boisés ou autre. Il est clair que les prix ne peuvent pas être comparés aux prix du marché, le prix des fermages étant une des composantes de la politique agricole. En Suisse, l'agriculture ne peut subvenir seule à ses besoins et le soutien des collectivités publiques est nécessaire. Le montant des fermages est donc une des formes de soutien, avec en retour, différentes prestations qui sont assurées par l'agriculture. Il s'agit de fermages qui suivent des recommandations appliquées par l'ensemble des collectivités publiques et lors de la fusion, il y a eu une mise à niveau de l'entier des baux agricoles. Il est à noter que la valeur du domaine des Oeuillons est relativement proche de celle préconisée par les experts.

M. Alexandre Willener (UDC) fait remarquer une erreur dans l'arrêté. A l'art. 1, ce n'est pas le préavis de la commission des travaux publics mais celui de la commission des bâtiments. Cette erreur sera corrigée par la Chancellerie.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de fr. 80'000.- pour la réfection de deux chambres et la création d'un couloir d'accès dans l'appartement de la ferme des Oeuillons à Noiraigue**, tel que soumis par le Conseil communal.

6. CREDIT DE FR. 350'000.- MUNI DE LA CLAUSE D'URGENCE AFIN DE SECURISER ET REAMENAGER LE GIRATOIRE DE LA GRAND-RUE A COUVET

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) indique que c'est la première fois, depuis l'avènement de la nouvelle commune, que la clause d'urgence est utilisée. Pour le Conseil communal, il était important de pouvoir présenter ce rapport afin de pouvoir en débattre et prendre la bonne décision.

Les services cantonaux ont décidé de rénover différents tronçons à Val-de-Travers, soit la traversée de Travers, la création d'un giratoire à Couvet et à Fleurier. L'Etat a informé la commune en octobre

2015 que ces travaux seraient effectués en 2016, sans donner de détails précis concernant ces différents travaux. Une fois que le Conseil communal a pris connaissance des plans et des schémas prévus pour le giratoire de Couvet, il a trouvé judicieux de pouvoir améliorer la proposition faite par les services de l'Etat, proposition qui consiste simplement à regoudronner la surface actuelle telle qu'on la connaît, avec les mêmes contraintes de vitesse et risques au niveau sécuritaire.

Fort de ce constat, le même bureau que celui qui travaille pour les services de l'Etat a été rapidement mandaté afin de voir dans quelles mesures il était possible d'améliorer ce projet et de l'intégrer d'avantage dans le milieu bâti du village. L'objectif est de créer une porte d'entrée du village de Couvet avec une architecture permettant de ralentir le trafic, de sécuriser les piétons, les vélos et de faire une liaison entre les parties Nord et Sud du village qui sont aujourd'hui coupées en deux par cette fameuse Pénétrante.

Avec le bureau RWB, l'idée était d'impliquer le Service des ponts et chaussées (SPCH) dans ce projet afin d'avoir une réflexion commune. Le projet présenté ce soir a déjà été accepté par les différents services de l'Etat. L'aménagement nécessiterait encore d'être affiné car certaines options pourraient être modifiées. Ces caractéristiques ont été identifiées et traitées. Il est prévu de modérer le trafic, de renforcer la sécurité, notamment des piétons et des deux roues, d'intégrer la route dans le milieu bâti villageois afin que les gens se rendent compte qu'ils entrent dans un village. Il est également prévu d'améliorer le cheminement piétonnier, de raccorder les routes communales (chemins et places) afin de faire un tout et d'intégrer ces différents éléments, qu'ils soient privés ou publics. L'aspect visuel sera également amélioré par des choix de matériaux, par exemple par des bordures en granit ou des pavés sur les trottoirs. Il s'agit d'éléments qui pourront encore être discutés mais ce qui est important pour ralentir l'automobiliste est d'avoir une vision différente du giratoire, tant au niveau des couleurs qu'au niveau des surfaces et des éléments qui pourraient déborder ou non de la route.

Ce projet amorce l'accès du village de Couvet. Le service de l'urbanisme travaille actuellement sur ce projet et la commission d'urbanisme a déjà été impliquée dans la réflexion. L'importance des branches dans un giratoire étant identique du point de vue des priorités, il est donc nécessaire de différencier la hiérarchie de ces différents éléments par le biais de bordures en granit ou par des potelets qui permettraient de délimiter clairement la partie piétonne de celle consacrée aux automobilistes. L'Etat a annoncé durant ces derniers jours que les travaux débuteront le 6 juin prochain et le Conseil communal pensait qu'il serait possible de reporter ces travaux afin de solliciter un crédit auprès de votre Conseil général cet automne. Malheureusement, les services de l'Etat n'ont pas accédé à cette requête principalement à cause du Tour de France, l'idée étant de bloquer la partie Nord du giratoire. Cette partie serait traitée d'ici le mois de juillet afin de la remettre en état. Une fois que le Tour de France aura passé, la partie Sud sera alors bloquée et l'accès à la partie Nord sera rendu. Les travaux commenceront donc le 6 juin jusqu'au 18 juillet pour la partie Nord, ensuite de quoi le solde des travaux se fera jusqu'à fin octobre.

Le Conseil communal ne peut que regretter d'en arriver à cet extrême, l'idée étant quand même de permettre au Conseil général de décider si ces travaux doivent être effectués maintenant, en les cumulant aux travaux effectués par les services de l'Etat ou s'il faut attendre une année voire deux ans en laissant de côté l'aspect sécuritaire et piétonnier. Il faut savoir qu'effectuer ces travaux d'ici quelques années coûtera certainement plus cher que de les réaliser maintenant.

Au niveau des coûts, l'investissement se monte à fr. 350'000.-, une partie étant amortie à raison de 5% et la deuxième partie à raison de 2%, avec un taux d'intérêts moyen de 2%. Ceci représente une charge financière pour notre collectivité de fr. 13'500.- par année.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Wyss (PLR) relève que ce projet est arrivé à 16h49 chez lui, avec un rapport pas abouti. Le projet de l'Etat de Neuchâtel n'est pas présenté et omet les piétons. Il espère qu'il n'omet pas non plus la sécurité. Il s'agit là de fr. 350'000.- à dépenser pour des bordures et des pavés en granit qui sont gris, tout comme le béton. Où sont les priorités ? La mobilité douce ? S'il était possible

d'investir fr. 350'000.- pour remettre en ordre les pistes cyclables, combien de kilomètres pourraient être refaits ?

Le rapporteur du groupe PLR estime que le centre de Couvet n'est pas à cet endroit mais vers le pont des chemins de fer, vers les boulangeries et la boucherie. Il s'agit là juste d'une entrée. Il pense que le projet est précipité et sait bien que les synergies sont des économies mais pas la précipitation. Pour M. Wyss, ce projet est cher et pas préparé. Il recommande donc de le refuser.

M. Vaucher (POP) prend la parole en ces termes : *« Nous sommes heureux que la traversée de Couvet qui a été si mal réalisée au départ (trois maisons d'intérêt historique ont été rasées pour créer ce carrefour !) puisse être améliorée.*

Nous sommes heureux que le plébiscite de « Mobilité 2030 » porte déjà ses fruits et nous conforte dans l'idée que le refus d'un Transrun mal ficelé avait tout son sens.

Nous acceptons l'entrée en matière et le crédit proposé, à condition que le Conseil communal s'engage formellement ce soir à ce qu'un suivi du projet soit mené par la Commission d'urbanisme. »

M. Jean-Paul Chédel (UDC) affirme que la commission d'urbanisme a vu ce plan et en a discuté lors de sa séance de mercredi soir mais aucun chiffre n'est sorti lors cette présentation. Selon lui, le projet avait l'air joli mais il trouve dommage qu'aucun chiffre n'ait été articulé. Il n'est pas contre le projet mais trouve qu'il s'agit d'un dossier précipité.

M. Schwab (PS) indique que la situation est désagréable car il est vrai que le Législatif n'a pas l'habitude de devoir se prononcer sur un dossier muni de la clause d'urgence, ce d'autant plus avec un délai extrêmement court, comme celui qui est présenté ce jour. Deux heures pour lire le rapport, discuter et prendre une décision, ce qui est vraiment très court. Désagréable aussi car le montant est élevé, il ne s'agit pas de dépenser fr. 10'000.- mais fr. 350'000.-, ce qui n'est pas une paille. Mais il est vrai que le Législatif est mis face à ses responsabilités et il doit prendre une décision ce soir. Le rapporteur socialiste affirme que si le projet avait été imaginé seulement cette semaine, il l'aurait refusé.

Toutefois, le projet et les mesures ont semble-t-il été étudiés depuis deux mois avec un bureau d'ingénieurs. Le projet a été présenté et admis par les services de l'Etat et, par ailleurs, ce projet, certes sans les chiffres, a été présenté cette semaine à la commission d'urbanisme qui semble avoir donné un préavis favorable à l'unanimité, certes, une nouvelle fois sans les chiffres. Ces éléments poussent à réfléchir et à étudier sérieusement et non pas simplement à balayer le dossier qui est présenté. Sur le projet en tant que tel, il est vrai qu'il apparaît pertinent. Le village est coupé en deux, il s'agit de redorer la porte d'entrée du village de Couvet même si effectivement le centre est un peu plus au Sud. Il est important de revoir cette porte d'entrée du village de Couvet, notamment au profit des piétons, dont beaucoup d'enfants vont à l'école depuis le Nord de la Pénétrante.

Quels sont les risques de prendre une décision positive aujourd'hui ? Il y a des détails qui sont peu étudiés, il s'agit du type de pavés et de ce genre de choses. Peut-être également la coordination des études et des travaux entre le canton et la commune, cette coordination qui n'a pas pu être faite dans des conditions optimales. Comment y parer ? Pour ce point, il souscrit pleinement à ce que vient de dire M. Vaucher (POP), soit de consulter la commission d'urbanisme dès lundi pour pouvoir préparer en une semaine ces travaux qui doivent dans tous les cas démarrer le 6 juin, quelle que soit la décision du Législatif ce soir. Le problème qui se pose est la clause d'urgence car il est préférable de ne pas y recourir.

Cela dit, le Conseil communal n'a pas habitué le Législatif à une clause d'urgence, signe que généralement, il voit relativement loin. C'est donc une mesure exceptionnelle ce soir. Cette clause d'urgence, le règlement général la prévoit, ce qui indique dès lors qu'il existe des situations dans lesquelles le Législatif doit se prononcer à son sujet. Et puis, il est des situations où il doit assumer ses responsabilités d'élus, prendre sur ses épaules et expliquer à la population pour quelles raisons il a accepté ou refusé le dossier qui lui est présenté. Refuser la clause d'urgence est aussi prendre

le risque que cela coûte plus cher. Il est vrai que lorsque l'on veut une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, cela impose d'éviter des surcoûts inutiles et cela devrait militer en faveur d'une acceptation de ce projet, quand bien même il arrive très rapidement et ne laisse pas beaucoup de temps pour y réfléchir. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, en se pinçant le nez, acceptera la demande de crédit qui lui est proposée ce soir, munie de la clause d'urgence.

M. Patthey (PLR) souhaite faire un petit commentaire sous forme de bref rappel chronologique. Comme M. Fatton (cc) l'a mentionné, ce dossier est arrivé dans les bureaux de la commune en fin d'année passée. Le dicastère de l'urbanisme a mis au courant la commission d'urbanisme de ces démarches. Une explication finalement sommaire. Il n'était pas forcément au courant de la teneur de tous ces travaux. Bref rappel chronologique toujours, mercredi dernier, lors de la séance de la commission d'urbanisme, le plan qui est proposé ce soir a été livré sous forme d'information. Il ne s'agissait en aucun cas de se prononcer sur la pertinence de ces éléments. M. Patthey considérait donc ce procédé a priori connu sur le montant mercredi dernier, un peu cavalier. Il comprend mal la coordination entre les services de l'Etat et la commune car il s'agissait dès la connaissance de ce dossier d'être proactifs, de communiquer envers les commissions concernées. En plus du souhait de M. Vaucher (POP), confirmé par M. Schwab (PS), il demanderait que la commission des travaux publics soit aussi impliquée dès lundi dans ce processus.

M. Simon Eschler (PLR) souhaite ajouter un élément qui le dérange partiellement. Il s'agit de l'aspect financier. Ce tronçon de route a été attribué par le biais d'un marché public, c'est donc maintenant adjugé. Il est donc question de revenir avec un nouvel élément qui n'était pas intégré dans l'adjudication. L'entreprise qui a mandat pour ces travaux se verra aussi réaliser les travaux supplémentaires, sans mettre en concurrence d'autres entreprises pour ce tronçon. Il indique ne pas savoir à qui ces travaux sont attribués mais il pense que ce travail doit être donné au prix que cette entreprise demandera pour ce tronçon.

L'autre élément qui inquiète le rapporteur du groupe PLR est que la commune a peu d'argent et, que depuis la fusion des communes, l'état des routes et leur dégradation inquiète le Législatif. Il n'y a pas assez d'argent pour les entretenir et/ou pour palier ce manque d'entretien et avec ces fr. 350'000.-, quelques tronçons de route, quelques pistes cyclables et également quelques chemins vicinaux pourraient être refaits.

L'autre aspect est que nos aïeux ont travaillé à rendre des routes praticables, que les voies de communications soient rapides et directes et, maintenant, il semble qu'avec des tas d'aménagements, nous voulons freiner cette fluidité. Actuellement, notre société a une vision d'économie-énergie mais il faut bien comprendre que du point de vue du bruit et de l'énergie, cela crée des décélérations et des accélérations. Il trouve dérangeant de mettre des obstacles à toutes les saucés, à tous les endroits bien qu'il soit évident que la sécurité des piétons et des autres usagers de la route est importante mais, selon lui, il faut veiller à ne pas aller dans l'excès.

M. Fatton (cc) comprend le mécontentement du Conseil général et admet que le Conseil communal n'a pas été très bon dans ce dossier mais il aurait également pu mettre ce projet sous la table, attendre que les choses se passent et arriver dans une année ou deux ans pour se demander pourquoi nous n'avons rien fait. A ce moment-là, on se dirait qu'on avait eu la possibilité en 2016 de se coordonner avec les services de l'Etat pour trouver des synergies.

D'un autre côté, il faut également savoir que les différents services de l'Etat vont de l'avant, font des projets et viennent très tardivement auprès des services communaux pour demander si des modifications auraient été souhaitées à son niveau. Typiquement pour le Pont-des-Chèvres, M. Fatton a reçu un rapport des services de l'Etat indiquant que la commune devra prévoir de l'éclairage public une fois le giratoire terminé. Il sera donc nécessaire de voir comment cet éclairage pourra être financé.

En réponse à M. Wyss (PLR), il indique qu'effectivement, il ne s'agit pas directement du centre du village de Couvet mais bien d'une entrée. Il faut définir où est l'entrée du village et réfléchir à aménager cet embryon du mieux possible. En ce qui concerne les remarques de M. Eschler (PLR),

il répond qu'effectivement le trafic est de plus en plus freiné mais il faut se rendre compte que sur cette Pénétrante, certains endroits deviennent dangereux.

A partir de la semaine prochaine, le projet sera encore modifiable au niveau des surfaces et des matériaux qui seront utilisés pour ces différents aménagements. La commission des travaux publics et la commission d'urbanisme seront très rapidement convoquées avec le maître d'œuvre et les services de l'Etat afin de pouvoir trouver des solutions différentes et apporter des réponses aux attentes des Conseillers généraux.

Le projet cantonal est chiffré à fr. 700'000.-. Le chef de dicastère rappelle que si un projet est modifié de façon significative, cela veut dire que les marchés publics seront revus. Il s'agit d'un problème qui n'a pas encore pu être résolu mais il devra être tenu compte de cela. Depuis que la commune de Val-de-Travers est née, l'ensemble des procédures de marchés publics ont été respectées, avec douleur parfois. Dès la semaine prochaine, les commissions seront donc réunies afin que l'on puisse être tous d'accord face à ce projet d'avenir, afin qu'il soit accepté de tous, avec des solutions techniques qui permettent de trouver le bon équilibre entre la qualité et l'aspect financier.

M. Christian Mermet (cc) apporte quelques éléments en complément afin d'éclaircir quelque peu la situation. Il répond à M. Wyss (PLR) que la majorité des pistes cyclables au Val-de-Travers doivent être entretenues par le canton car elles lui appartiennent. Il n'a pas été souhaité de se substituer au canton mais plusieurs courriers lui ont déjà été adressés pour qu'il procède à ces travaux. Dans le cadre du programme de Mobilité 2030 qui a été voté au Grand Conseil, de nouveaux éléments ont été introduits par rapport aux pistes cyclables. Jusqu'à ce jour, ces dernières, en dehors des cantonales, étaient de la compétence des communes. Dans le cadre du programme Mobilité 2030, les éléments prioritaires seront financés par le canton.

En ce qui concerne le timing de ces travaux, il indique que le canton a informé la commune qu'il souhaitait faire ces travaux en automne prochain et le premier plan a été reçu au mois de mars de cette année. A ce moment-là, la commission d'urbanisme a été informée des divers travaux prévus par l'Etat. Ce projet était strictement routier et ne redéfinissait pas le gabarit des routes. Dès lors, une étude a été réalisée afin d'avoir des éléments de réponse. Le Conseil communal souhaitait pouvoir décaler les travaux afin d'avoir un processus serein avec un rapport abouti présenté au Conseil général, aux commissions d'urbanisme, des travaux publics et financière.

Or, l'Exécutif a appris cette semaine, après la séance de la commission d'urbanisme, que le canton souhaitait débiter les travaux le 6 juin prochain. Le Conseil communal a donc eu une longue discussion afin de savoir s'il prenait la responsabilité de ne rien faire puisque le projet n'était pas totalement ficelé en prenant également le risque de manquer une étape ou si, au contraire, le dossier devait être présenté au Conseil général et de déterminer ensemble si les travaux doivent être réalisés simultanément.

La volonté de l'Exécutif est de faire un effort de manière à ce que la voie de circulation reste totalement fluide, sans problème de croisement, mais en étant un peu plus réduite de façon à diminuer un peu la rapidité des véhicules. L'élargissement des trottoirs permettrait de redonner un caractère au carrefour et permettrait de valoriser des bâtiments qui ont une grande qualité, soit l'Hôtel de Ville, l'Ecu de France et l'Hôtel de l'Aigle. Il s'agit donc d'une opportunité de pouvoir combiner ces éléments. Un élément important également est que du côté de la route qui arrive de La Brévine, toute l'étude de circulation a été faite de manière à ce que l'on puisse respecter les besoins routiers des camions de longs bois, des cars et, en même temps, refaire ce lien avec notamment un trottoir traversant, qui inciterait les gens à entrer sur la route cantonale dans de meilleures conditions.

Mme Vaucher (Les Verts) rappelle le contexte. La commission d'urbanisme a été saisie de ce dossier il y a à peu près une année et demi, deux ans par rapport à Couvet. L'aménagement de la Grand-Rue est en réflexion. Dès le départ, plusieurs points noirs ont été identifiés, à la Grand-Rue même et aussi au croisement avec la Pénétrante. Il s'agit donc d'un élément connu et la commission d'urbanisme, accompagnée du bureau RWB, a fait plusieurs projections.

Les Verts n'ayant pas de représentant à la commission d'urbanisme, Mme Vaucher s'en remet à ce qu'on lui a dit en interruption de séance mais selon les informations en sa possession, ce rond-point n'a pas fait l'objet de contestation. Au contraire, il a été accepté à l'unanimité.

En ce qui concerne le principe d'un rond-point, elle ne pense pas que l'on puisse aller à l'encontre de la commission d'urbanisme. Ce qui a également été constaté est que l'ensemble des bâtiments situés autour de ce rond-point sont classés, notamment le bâtiment où se trouve le Dr Reinhard. Dès lors, il peut aisément être demandé à ce que des aménagements soient respectueux de ces bâtiments et qu'il y a urgence de faire quelque chose. Ne pas entrer en matière reviendrait à prendre les risques identifiés tout à l'heure, c'est-à-dire de se retrouver dans deux ans avec un projet identique, mieux chiffré certes, avec des aménagements mieux pensés, plus chics ou moins chers, mais avec des aménagements que l'on devra défaire et qui coûteront de l'argent. Elle rappelle également que le crédit est effectivement conséquent mais qu'il s'agit d'un crédit maximum, donc une autorisation d'utiliser l'argent et non pas une obligation.

La rapporteuse des Verts indique que les commissions d'urbanisme et des travaux publics sont des commissions consultatives et quelle que soit l'option qui sera prise, il faudra tout de même que la commission de gestion et des finances puisse avaliser ces différentes options, que ce soit du granit ou des pavés. Elle pense qu'il y a, à ce niveau aussi, un mot à dire de la part de la commission de gestion et des finances. Par rapport à cela, deux options se profilent, soit un amendement à l'arrêté est proposé et donne toutes ces garanties afin que l'on puisse aller de l'avant, ou alors une garantie formelle du Conseil communal avec mention au procès-verbal assure que dès lundi les deux commissions seront saisies. Ceci avec la proposition qu'en l'absence du membre vert que Mme Vaucher puisse le suppléer et qu'il y ait également une consultation formalisée au procès-verbal ainsi qu'un préavis de la CGF.

A la demande de M. Quentin Di Meo (PLR), la présidente accorde une suspension de séance de 5 minutes, à 20h55.

La séance reprend, il est 21h03.

M. Wyss (PLR) souhaiterait qu'il y ait la possibilité de mettre un amendement par rapport aux groupes qui en ont parlé en ce qui concerne le suivi de ce montant de fr. 350'000.- par les commissions des travaux publics et d'urbanisme.

M. Schwab (PS) indique que la question du groupe libéral-radical s'est également posée au sein de son groupe mais bien que le Législatif n'ait pas l'habitude d'avoir des promesses du Conseil communal lors des séances du Conseil général déshonorées, il pense que si ce soir le Conseil communal dit qu'il convoquera dès lundi les commissions d'urbanisme et des travaux publics, pour sa part, il est persuadé qu'il le fera. Il indique qu'il faut savoir que dans tous les cas, rond-point il y aura, quelle que soit la décision prise ce soir. La question que le Législatif doit se poser est de savoir comment aménager cette route de manière à la rendre plus accessible, moins dangereuse pour les piétons et notamment pour les enfants qui viennent du Nord de la Pénétrante ? La situation est connue de tous, pour ceux qui la pratiquent quotidiennement, les deux passages-piétons qui sont aux abords sont dangereux malgré les feux rouges car il y a des véhicules qui circulent vite et il y en a beaucoup. Il est donc évident qu'il faut faire quelque chose pour les piétons et les deux roues. M. Schwab préfère avoir le sentiment d'éviter des surcoûts inutiles que d'avoir la certitude dans deux ans, que cela aura coûté plus cher.

M. Willener (UDC) affirme que son groupe n'est pas contre le projet du Conseil communal, bien au contraire, il abonde dans le même sens du ralentissement du dessin qu'il voit pour ce giratoire comparé à celui de l'Etat. Ce qui le dérange c'est plutôt la façon dont cela a été amené ainsi que les coûts. Cependant, avec la garantie de l'Exécutif que les deux commissions, d'urbanisme et des travaux publics, vont travailler d'arrache-pied d'ici le mois qui suit, l'UDC n'a pas besoin d'un

amendement à l'arrêté. Il fait aussi confiance au Conseil communal. Dans ce sens, une partie du groupe acceptera le crédit proposé et l'autre partie s'abstiendra.

M. Fatton (cc) remercie les groupes pour cette entrée en matière et garantit aux différents groupes qu'à partir de la semaine prochaine, la commission d'urbanisme et la commission des travaux publics seront convoquées pour pouvoir discuter des aspects financiers et des matériaux qui seront utilisés pour la réalisation de ce giratoire et s'il est possible de diminuer les coûts, de trouver d'autres solutions qui permettraient d'arriver aux mêmes résultats sécuritaires et d'amélioration au niveau visuel. Ces commissions pourront choisir les revêtements adaptés.

Il propose que le bureau qui a travaillé sur ce dossier soit aussi présent lors de cette séance afin que l'on puisse rapidement dégager de nouvelles offres et de nouveaux devis pour aller de l'avant. Il est important de dire aux services de l'Etat que l'on entre dans la danse à partir de lundi dans ce projet, qu'au niveau du Conseil général un crédit maximal de fr. 350'000.- a été accordé mais qu'il peut être revu à la baisse sur la partie communale pour les matériaux qui seront utilisés au niveau de ces différentes surfaces. Si cela peut correspondre au Conseil général, le Conseil communal ira dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est avec 26 voix contre 3 et 5 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de fr. 350'000.- muni de la clause d'urgence afin de sécuriser et réaménager le giratoire du haut de la Grand-Rue à Couvet tel que soumis par le Conseil communal.**

M. Fatton (cc) remercie le Conseil général et confirme que les commissions se mettront au travail dès la semaine prochaine.

7. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2015

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer l'ensemble des groupes sur les comptes et le rapport de l'Exécutif, la présidente laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Mairy (cc) se contentera de mettre en évidence les points principaux. Il sera possible de revenir sur différents éléments en fonction des questions et lors de l'examen de détail. Evidemment, en présentant ce résultat lié aux comptes 2015, le Conseil communal ne peut que faire part de sa satisfaction, à plusieurs titres : le premier est que depuis la naissance de Val-de-Travers, seuls des comptes bénéficiaires ont été présentés, ce qui est d'autant plus heureux lorsque l'on peut présenter un bénéfice qualifié de record même si ce record a parfois été dépassé avant la réalisation de certaines opérations extraordinaires. Il n'empêche que le résultat présenté ce soir sur l'exercice 2015 est réjouissant. Ce qui est également réjouissant, c'est la maîtrise des charges communales puisque les charges de biens, services et marchandises ainsi que les charges de personnel, qui représentent environ les deux tiers des charges du ménage communal, sont des charges non seulement moins élevées que ce que prévoyait le budget mais aussi moins élevées que les comptes 2014. Ces maîtrises de charge de personnel ne se sont pas accompagnées d'une baisse des prestations mais bien au contraire, certaines prestations ont été augmentées et des services aux effectifs particulièrement serrés ont aussi pu être quelque peu renforcés. Tout cela au final en arrivant à maîtriser l'enveloppe globale des charges de personnel.

Les différents indicateurs du rapport financier montrent que les finances de Val-de-Travers sont saines, mais certes fragiles puisque sur les 70 millions de revenus, 5 proviennent de la solidarité des autres communes. La dette de la commune n'a cessé de diminuer depuis la fusion tandis que la fortune a augmenté puisqu'elle dépasse maintenant la barre des 30 millions. Même si une commune n'a pas pour seul objectif de faire grossir son bas de laine, on peut voir que sur l'exercice 2015, le montant de la fortune est légèrement supérieur au montant total cumulé des rentrées

fiscales, ce qui est un indicateur pas forcément scientifique mais qui est aussi là pour témoigner de la bonne santé des finances de notre commune. Si la satisfaction est globalement de mise, elle n'empêche pas non plus le Conseil communal de rappeler que le temps reste à la prudence puisque si on voit bien qu'une grande partie des charges a pu être maîtrisée, on constate également que le résultat 2015 s'explique par différents éléments qui ne se reproduiront malheureusement pas.

L'élément principal qui explique la forte amélioration des comptes par rapport au budget est l'impôt sur les frontaliers puisque lors de l'élaboration du budget, la nouvelle clé de répartition de cet impôt avait été incluse et voyait une grande partie de cet impôt glisser des communes vers l'Etat. Le Grand Conseil a décidé de maintenir la clé de répartition durant l'année 2015 afin de faire un passage progressif en 2016, pour arriver en 2017 à l'appliquer pleinement. Cet élément nous est également favorable sur un deuxième plan puisque 2015 a été marqué par le passage au principe d'échéance qui présentait une charge nette de 3 millions de francs. Cette charge est finalement moins élevée que prévu puisque les impôts sur les frontaliers nous ont rapporté plus qu'attendu. Il s'agit alors d'un double effet lié à l'impôt sur les frontaliers qui se cumule et qui améliore nos comptes de quelque 2 millions.

L'autre élément qui incite à la prudence est que si l'on fait abstraction de ces recettes inattendues, on constate que les recettes diminuent en partie parce que des réformes fiscales sont en cours tant sur le plan cantonal pour les entreprises et les personnes physiques que sur le plan communal puisque l'exercice 2015 a été marqué par la baisse d'un point du coefficient fiscal. Néanmoins, ces éléments n'expliquent sans doute pas à eux seuls le recul des recettes fiscales, notamment celles des entreprises, puisque 2015 a été une année particulièrement difficile d'un point de vue économique, avec des effets qui se font ressentir sur la fiscalité. Ceci incite bien évidemment à agir avec prudence, d'autant que le suivi régulier en place sur les rentrées fiscales de l'exercice en cours montre globalement que la tendance risque d'être confirmée sur 2016.

Autre élément encore, le contexte cantonal avec la problématique des reports de charges non seulement décidés par le Conseil d'Etat mais validés également par le Grand Conseil qui a accepté une première série de report de charges sur les communes, d'un montant d'environ 8 millions sur l'ensemble des communes. Le programme d'assainissement des finances du canton prévoit encore une trentaine de millions qui devraient, à l'horizon 2019-2020, alourdir les charges des communes. Des discussions sont actuellement en cours entre le canton et les communes pour essayer d'atténuer cet impact et de trouver d'autres moyens de réaliser des économies ensemble plutôt que d'avoir de simples reports de charges du canton vers les communes, mais il est clair qu'il s'agit d'un élément qui risque de peser fortement sur nos budgets et nos comptes à l'avenir.

La réforme en cours de la péréquation des charges est également un élément qui doit inciter à la prudence. La péréquation des ressources a été réformée il y a deux ans avec un nouveau système qui nous est moins favorable que le précédent, même s'il permet toujours de contribuer d'une façon importante à nos finances. Le Conseil d'Etat propose de réformer la péréquation des charges en passant à un nouveau système visant à valoriser les prestations offertes par les deux principales villes du canton selon le motif qu'elles jouent un rôle moteur dans l'attractivité du canton. Si ce modèle est appliqué tel quel, il en résulterait pour la commune fr. 230'000.- de moins au titre de la péréquation, ce qui n'est évidemment pas anodin.

En résumé, c'est à la fois une grande satisfaction de boucler le dernier exercice complet de cette deuxième législature avec un résultat toujours aussi favorable mais avec passablement d'indicateurs qui poussent à la prudence, qui conduisent aussi à maintenir cette ligne à la fois de rigueur mais qui ne doit pas non plus nous empêcher de veiller à améliorer sans cesse l'attractivité de Val-de-Travers.

Une réponse quant au postulat du groupe PLR sera donnée une fois que le postulat aura été développé en précisant néanmoins que ce postulat rejoint l'un des objectifs du Conseil communal puisque la diminution de la fiscalité communale est l'un des objectifs contenus dans le programme de législature 2012-2015, objectif en partie atteint avec la baisse réalisée en 2015. La demande du groupe PLR paraît aller dans ce même sens, partagé par d'autres groupes de cette Assemblée. Continuer dans cette même voie et la formaliser par un rapport peut tout à fait convenir au Conseil communal.

Pour terminer, notre argentier remercie la collaboration avec le Législatif qui permet d'aboutir à des résultats aussi bons et remercie également le travail fourni par l'entier des équipes de l'administration puisque c'est aussi grâce à leur travail qu'il est possible de présenter des exercices aussi bons chaque année.

La présidente donne la parole au président de la CGF.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) prend la parole en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances tient à remercier et à féliciter le Conseil communal pour l'excellent résultat 2015. Elle remercie aussi l'ensemble de l'administration et le personnel communal pour le travail accompli cette dernière année. Cet exercice 2015 a bouclé sur un important bénéfice alors que le budget prévoyait un déficit conséquent. L'écart s'explique par des rentrées extraordinaires et des charges en baisse non prévisibles. Malgré l'évidente satisfaction liée au résultat, la commission s'inquiète du montant des investissements, faibles ces deux dernières années. Ce phénomène est notamment lié aux budgets déficitaires et au mécanisme de frein à l'endettement. La commission a enfin pris note que les exercices à venir seront très vraisemblablement plus difficiles. La CGF vous recommande d'approuver les comptes 2015. Pour des commentaires plus détaillés, merci de vous référer au rapport qui vous a été remis* ».

La présidente passe ensuite la parole aux différents groupes.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend également la parole : « *Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour son rapport.*

Dans l'ensemble, nous avons des comptes bien tenus et une gestion globalement acceptable des éléments que nous maîtrisons. Nous saluons tout particulièrement la mutualisation des coûts des ambulances, qui apporte un bol d'air frais au domaine des soins dans notre commune.

Nous déplorons une fois encore les reports de charges cantonaux ainsi que l'augmentation toujours plus forte de l'aide sociale, ces frais conséquents doivent impérativement être freinés, tant sur le plan communal que sur le plan cantonal pour stabiliser, voir inverser cette tendance.

Là où notre groupe se montre beaucoup moins réjoui, c'est au sujet de la gestion du Centre sportif. Nous constatons une baisse de la fréquentation de la piscine et une baisse des nuitées. Malgré la liquidation du restaurant dudit centre qui jusqu'ici a coûté des centaines de milliers de francs aux contribuables vallonniers, nous ne disposons toujours pas des comptes finaux, bouclés au début 2016. La période 2015 se soldant sur une perte nette de fr. 50'000.- déjà, le groupe UDC demande à ce que le montant de la perte certaine finale soit connu du Conseil général.

Enfin, pour terminer sur une note plus joyeuse, nous prenons acte avec un certain enthousiasme du bénéfice de 2,3 millions de francs généré par notre commune, bien que ce résultat est à prendre avec prudence au vu des défis qui nous attendent l'an prochain. Nous restons persuadés que nous pouvons optimiser encore plus la gestion financière et parvenir à notre objectif initial qui est la baisse d'un deuxième point d'impôt pour la prochaine législature. Le postulat du groupe PLR, dont nous débattons tout à l'heure, nous conforte de plus belle dans cet objectif avoué depuis longtemps et dont nous ne nous sommes jamais détourné. Par ailleurs, le bénéfice de notre commune, de 2,3 millions de francs, nous prouve bien que la baisse d'un premier point d'impôts en 2015 n'était pas une si « redoutable catastrophe » comme l'annonçait l'extrême-gauche à l'époque au sein de cette assemblée ».

M. Wyss (PLR) s'exprime à son tour : « *C'est avec intérêt et satisfaction que le groupe PLR a étudié le rapport et les comptes 2015 pour faire part des remarques suivantes : sur l'aspect général, nous voudrions remercier le personnel communal ainsi que notre Exécutif pour la gestion rigoureuse de nos finances durant cette année. Le rapport de gestion et les commentaires liés au budget sont toujours d'une aide précieuse à sa compréhension.*

Au risque de se répéter, il reste toujours beaucoup d'incertitudes quant aux différentes recettes et dépendances liées à la politique cantonale. Mais au vu des résultats de ces huit dernières années, nous pensons qu'il est temps de diminuer du deuxième point d'impôt pour l'année prochaine. Notre demande lors du bouclage des comptes 2013 prévoyait une baisse de deux points, il est temps de finaliser notre demande. Nous avons donc déposé un postulat à cet effet. Nous sommes persuadés que cette diminution est raisonnable et raisonnée.

Pour ce qui est de l'examen de détail, nous avons peu de remarques. Nous soulignons quelques points qui nous préoccupent quant à la bonne marche de la commune. Depuis de nombreuses années, nous faisons régulièrement la remarque que le chauffage à distance des Bayards aurait un grand besoin de rénovation. Il serait peut-être temps d'y remédier avant de devoir un jour faire face à un gros problème de chauffage ou de canalisation. Il ne faut pas oublier que des bâtiments communaux y sont reliés.

La charge sociale est toujours très importante. Pourquoi ne pas penser autrement, comme le fait déjà notre commune dans de nombreux domaines, afin de trouver un moyen de diminuer les coûts de ce poste. Nous n'avons pas de solution toute prête mais un groupe de travail ou une commission pourrait y réfléchir. Nous entrerons donc en matière et accepterons l'arrêté tel que présenté ».

M. Romain Jeanneret (PS) prend également la parole : *« Pour une surprise, c'est une bonne surprise. Alors que le 8 décembre 2014 notre Exécutif nous annonçait un déficit de 1,4 million de francs, quel n'a pas été notre agréable étonnement, lors de la lecture des comptes 2015, de découvrir un résultat bénéficiaire de 2,26 millions de francs. On est en droit de se demander par quel tour de magie, nous avons pu obtenir un résultat si positif alors que les pronostics étaient si moroses. Est-ce que notre Conseil communal a usé d'une baguette magique pour inverser la tendance ou alors découvert la pierre philosophale pour transformer le bois de nos forêts en or ? Je ne crois pas. Ces choses-là n'existent pas et la seule baguette ici serait celle des chefs d'orchestre. Quant à l'alchimie, elle s'appliquerait davantage à l'excellent travail de l'ensemble de nos employés communaux et la remarquable collégialité de nos autorités.*

Si les raisons ne sont pas surnaturelles, il doit bien y avoir une autre explication plus plausible et scientifique à ce « miracle ». Nous avons pourtant tout essayé et ni la numérologie ni l'astrologie ne semble pouvoir nous éclairer sur ce dossier.

C'est alors que nous avons eu une illumination ! Peut-être que la réponse était dans les saintes écritures comptables. Le bien nommé « Rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui de comptes 2015 ». Et là, tout fût limpide. Toutes les explications dont nous avons besoin, tous les chiffres et tous les récapitulatifs s'y trouvaient.

Et alors, qu'est ce qu'on y apprend dans ce rapport ? Et bien qu'une manne financière inattendue provienne pour l'essentiel de 5 à 6 sources ne pouvant être identifiées lors de l'établissement du budget. Au risque de répéter ce qui a déjà été expliqué par le Conseil communal il s'agit donc :

- ✓ *Du maintien de la redistribution de l'impôt sur les frontaliers aux communes selon une clé qui a été maintenue plus longtemps que prévu, cela à hauteur de 1,2 million ;*
- ✓ *De la récupération d'impôts sur les personnes physiques durant la période d'amnistie fiscale associée à la perspective de l'abandon du secret bancaire à hauteur de fr. 700'000.- plus élevé qu'au budget ;*
- ✓ *Des taux d'intérêt de la dette communale particulièrement bas ayant permis d'économiser fr. 470'000.- par rapport au budget, de la mutualisation intercommunale des coûts des ambulances permettant à la commune d'économiser fr. 700'000.- supplémentaire ;*
- ✓ *De la dissolution de la réserve « principe d'échéance » provisionnée en 2014 et qui, compte tenu du maintien provisoire de la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers, laisse un solde de plus de 1 million de francs ;*
- ✓ *Pour finir, d'une péréquation renforcée de fr 100'000.- liée aux bons résultats d'autres communes.*

Ces éléments pèsent lourd dans la balance et seule l'économie liée à la mutualisation des coûts des ambulances aura un impact durable et prévisible. Autant dire qu'il ne restera plus grand chose pour se réjouir et espérer des comptes 2016 bénéficiant du même contexte. D'autant plus que, les comptes 2015 le montrent, une fois supprimé le « bonus » de l'impôt sur les frontaliers, les revenus

des impôts sur les personnes physiques et morales sont à la baisse. Assez parlé du résultat, qui nous réjouit, mais qui n'empêche pas notre groupe de poser quelques questions sur les comptes eux-mêmes : si la prudence est toujours de mise, il faudra toutefois être attentif à ce que celle-ci ne devienne pas contre-productive. Que ce soit au niveau des investissements (même s'il reste élevé par rapport au temps d'avant la fusion) ou en rapport avec les charges de personnel. Le Conseil communal le rappelle timidement dans son rapport, les investissements sont faibles en comparaison du résultat présenté. Est-ce là un appel du pied au Conseil général pour davantage de projets ? Si oui, cela est entendu et nous ne manquerons pas de proposer le renforcement de certains postes qui manquent de soutien. Il faut ensuite veiller rigoureusement à ce que les conditions de travail des employés communaux ne se détériorent pas. À force de se serrer la ceinture, certains risquent de ne plus pouvoir respirer. Est-ce que ce régime avait été prévu par le Conseil communal lors du budget 2015 ? On est en droit de se poser la question puisque l'on dénote une différence de fr. 820'000.- concernant les charges de personnel entre les projections et le résultat affiché. Et cela malgré des EPT augmentant de 3,2 ? Est-ce que cela indique que les absences maladies sont anormalement basses, que l'année 2015 a été particulièrement stérile en termes de congés maternité ou alors que les employés communaux n'ont pas pris de l'âge en une année ? Nous aimerions donc de la part du conseil communal des précisions à ce sujet.

- ✓ Durant cette législature comme au cours de la précédente, de nombreuses questions récurrentes ont été posées par certains Conseillers généraux. On pourra penser notamment aux interventions de notre groupe et du groupe POP quant à l'état de certaines places de jeux. Le Conseil communal semble peu empressé de rendre ces places plus attractives qu'aujourd'hui et il semble que tous les moyens financiers accordés sont exploités. À l'avenir, nous ne pouvons qu'encourager une fois de plus le Conseil communal à se montrer plus audacieux dans ce domaine qui contribue à rendre notre commune attractive. Ne soyons pas trop frileux car à force de trop se couvrir, on risque l'accoutumance nous obligeant de porter bonnets et écharpes en plein été.
- ✓ Ensuite, nous sommes surpris de la somme faramineuse d'arriérés d'impôts déclarés l'année dernière par nos contribuables les plus aisés. Si une partie des fr. 900'000.- récupérés provient peut-être d'héritages, une large part du montant provient sans doute de revenus et de fortunes dissimulés. La pratique a un nom : la fraude fiscale. Et on mesure sur 2015 à quel point elle coûte à nos collectivités ! Avec le réchauffement climatique, l'impact du ruissèlement des richesses diminue drastiquement et l'argent semble s'évaporer avant même d'émerger d'une source. Ne soyons pas ingrats et saluons à demi-mots les personnes s'étant régularisées ces dernières années. D'autres ne sont pas encore sorties du bois, 2016 leur permet encore de le faire, qu'elles en profitent, nous en bénéficierons tous.

À la vue de ce que l'avenir nous réserve, notre groupe ne fera pas de la diminution du coefficient fiscale son cheval de bataille. En effet, l'avenir est nuageux pour notre commune et nous préférons un ciel couvert plutôt qu'un déluge. Nous soutenons mille fois une amélioration ciblée et concrète des prestations communales permettant de toucher une majorité de la population plutôt qu'un gain financier pour les plus aisés. Parce que c'est bien cela qu'engendrerait la diminution du coefficient fiscal. En ce qui concerne le postulat PLR, nous aurons l'occasion d'y revenir lors de son examen.

En ces temps nuageux, il est bon de sortir couvert ! Nos finances sont saines, tout comme le fonctionnement de nos autorités. En tirant tous à la même corde, notre commune se développe, gentiment, mais sûrement. Peut-être trop sûrement à notre goût dans certains domaines, et nous espérons plus de dynamisme dans certains projets, quelles que soient leurs envergures. Si on parle en temps géologique pour la création des Alpes, peut-être que le temps d'une législature permettra de voir éclore quelques infrastructures pour les jeunes, enfants et adolescents. Le résultat affiché pour 2015 rend d'autant plus démesurée à notre sens l'énergie qu'il a fallu déployer pour augmenter le montant du mandat de prestations à Barak, dont le budget reste particulièrement modeste.

Répetons-le : les finances sont saines, n'en déplaise à certains slogans de campagne. On pourra se demander comment avoir des finances plus saines alors que l'exercice 2015 se boucle sur un record. Peut-être que les chiffres noirs affichés par la commune depuis sa naissance ne suffisent pas et il est vrai qu'en période électorale, d'aucuns ont vite fait d'enfoncer des portes ouvertes.

Pour terminer, et vous l'avez compris, le groupe socialiste acceptera les comptes présentés aujourd'hui. Je tiens, au nom de tout le groupe socialiste, à féliciter et remercier sincèrement le

Conseil communal de son excellent travail ainsi que tout le personnel communal, à qui j'adresse nos remerciements et toute notre reconnaissance ».

M. Vaucher (POP) prend la parole à son tour : « *Les comptes de notre commune bouclent une nouvelle fois dans le noir, ce qui a toujours été le cas depuis la fusion des communes il y a huit ans. C'est pourquoi, nous entrerons en matière et les accepterons avec plaisir.*

Nous voyons dans cette bonne santé financière une raison de nous réjouir. Nous tenons donc à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour son travail et sa rigueur. Les comptes bouclent avec un bénéfice alors qu'un déficit était budgété.

En effet, la récupération d'impôts sur les personnes physiques de près d'un million, la mutualisation du service des ambulances, une diminution du poste « biens, services et marchandises » et une dotation en personnel plus basse qu'en 2014 ont pesé positivement dans la balance.

Nous déplorons, comme l'UDC, le report de charges cantonal lié aux décisions prises par la majorité de droite du Grand Conseil. Les coûts des diverses aides sociales ne manquent pas de nous interpeller. Derrière chaque cas de personne vivant la précarité se cache un drame. La conjoncture incertaine, la pression sur le marché du travail, la difficulté pour les travailleurs plus âgés à retrouver du travail, la complexification des professions sont autant de causes d'augmentation des coûts de cette aide. L'aide sociale n'est qu'un remède d'urgence pour ceux que le système a laissés sur le bord de la route. Au vu de l'évolution de nos sociétés capitalistes, de plus en plus de personnes risquent de dépendre de cette aide à l'avenir. Sans changement du système en profondeur, la paupérisation touchera toujours plus de personnes, augmentant la facture et la fracture sociale. Et ne nous leurrions pas, ce problème ne pourra pas être résolu à l'échelle régionale ou nationale. Ce n'est pas en cherchant des boucs émissaires que l'on avance mais en travaillant ensemble à un nouveau projet de société.

Enfin, nous voulons rendre attentif le Conseil général que le niveau de nos investissements reste faible et la conjoncture économique difficile. Vouloir dans ces conditions diminuer nos recettes fiscales par une baisse d'impôt nuirait gravement à l'entretien de nos infrastructures communales existantes et nuirait aussi à la création de nouvelles structures nécessaires, nous pensons notamment à une salle de sport à Fleurier avec une partie adaptée à la pratique de la lutte suisse. A notre avis, une telle baisse nuirait à l'ensemble de la société sans apporter de retombées positives pour notre commune et ses habitants actuels et futurs ».

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime également : « *Nous pouvons nous réjouir de cet excellent résultat qui reste exceptionnel à plus d'un titre. Le CC en expose en toute transparence les raisons, l'occasion ici de le remercier pour ces rapports complets à la fois synthétiques et détaillés, ce qui nous permet de bien comprendre les enjeux futurs.*

Si l'on peut escompter sur la pérennité du principe de mutualisation intercantonale des coûts pour les ambulances, on constate tout de même une diminution des recettes fiscales due aux réformes pour les familles et les personnes morales. Et le contexte économique n'est pas des plus favorables...

Nous devons également rester attentifs aux mécanismes futurs de la péréquation qui sont actuellement en consultation. Ils pourraient nous impacter négativement, sans compter les éventuels reports de charge du canton sur les communes. Aussi, nous persistons à croire qu'il faut continuer d'investir pour le développement de notre commune, que nous devons en faire une priorité et nous en donner les moyens. En concrétisant des projets d'aménagement qui tardent à être réalisés – on pense à Plaine Fin, au Pontet ou à la Binrée, nous pourrions attirer de nouveaux habitants, des enfants pour nos collèges, des rentrées fiscales durables et des personnes qui achètent dans nos commerces. On peut d'ailleurs constater que le niveau des investissements porteurs ou simplement d'entretien est relativement faible ces deux dernières années.

En lien avec ce constat, notre attention a été retenue par le bilan de législature intégré dans le rapport des comptes et dont on peut regretter le manque de visibilité. Notre appréciation est relativement nuancée pour ce qui est de l'extension de l'offre de logements. A part 2010 où une

vingtaine de logements ont été créés, nous n'avons guère dépassé, depuis, la création de 5 logements par année. Difficile dans ces conditions d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles ressources ou tout simplement de permettre à des employés et leurs familles d'habiter au Val-de-Travers même si nous avons un taux fiscal défiant toute concurrence. Il faut peut-être rappeler que dans certains villages, il y a eu et il y a toujours une pénurie de logements de 4 pièces et plus.

Pour ce qui est de la mise en valeur du territoire et l'embellissement des villages, le bilan reste assez subjectif. Pour preuve, lorsque l'on voit l'état de la place de la gare de Môtiers, celle de Noiraigue ou encore le projet de réaménagement de celle de Fleurier, on ne peut s'empêcher de penser qu'il reste encore bien des investissements à réaliser dans ce domaine.

Nous terminerons notre introduction en relevant que ces résultats ne peuvent être atteints sans une efficience interne et un engagement des employés qu'il convient avant tout de remercier. Finalement, on constate que le rapport des RH ne dit que peu de choses sur le niveau de dotations des services ni sur les heures supplémentaires réalisées, ce qu'on peut déplorer ».

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière. Plusieurs questions ont trait à la question fiscale et cela sera repris lors du dépôt du postulat du groupe PLR. En ce qui concerne les questions d'ordre général, plusieurs groupes ont relevé à juste titre le niveau des investissements qui a baissé au cours des deux dernières années. Il est certain que si cette tendance devait perdurer, il y aurait vraiment motif à avoir de lourdes inquiétudes. Le Conseil communal espère que le montant repartira à la hausse. Il rappelle que le plafond des investissements est directement lié au projet de budget présenté, d'où l'importance de pouvoir garder des finances saines et la capacité de présenter des budgets aussi favorables que possible. Il est à noter que le niveau des investissements, même en baisse, reste largement plus élevé que celui cumulé des anciens villages. La dynamique de construction de la commune de Val-de-Travers arrive à être conservée mais avec comme principal point d'inquiétude justifié, le risque à éviter de ne pas investir suffisamment dans l'entretien des infrastructures existantes.

Concernant la question sur les reports de charges, le débat qui a eu lieu au Grand Conseil ne sera pas ré-ouvert mais il n'est pas inutile de rappeler que le Grand Conseil compte environ un tiers de Conseillers communaux qui, pour beaucoup, ont validé le chemin du Conseil d'Etat. Cela montre à quel point la situation est complexe et aussi à quel point les enjeux auxquels doit faire face le canton de Neuchâtel sont énormes. Ceci principalement au titre du recul de la péréquation fédérale où ce sont quelque 150 millions de francs qui devront être déduits des recettes touchées par le canton avec bien évidemment un impact sur son propre fonctionnement mais aussi très certainement sur le nôtre et sur celui de nombreuses institutions. Il s'agit donc véritablement d'une problématique lourde à laquelle toutes les collectivités neuchâteloises vont travailler au cours des prochaines années.

Du côté des remarques d'ordre général, plusieurs questions sectorielles ont été posées, notamment à propos de la hausse continue de l'aide sociale. Même si les comptes 2015 permettaient difficilement de voir cette évolution, de par le passage au principe d'échéance d'une part de 2014 qui venait alourdir le montant de l'aide sociale octroyée en 2015, il est certain que l'on reste dans une perspective de hausse même si celle-ci est maîtrisée. Cette hausse a été plus freinée qu'elle ne l'a été les années précédentes. Un appel à penser autrement sur le terrain de l'aide sociale, comme le relevait le rapporteur du groupe PLR. Il est certain qu'il s'agit d'un domaine dans lequel les défis sont très larges et cela implique de trouver des solutions pour essayer d'y parer en favorisant l'insertion des bénéficiaires. C'est ce que l'on fait maintenant davantage au niveau du Val-de-Travers avec, depuis le début de l'année, l'engagement d'un coach en insertion pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les premiers résultats se voient déjà maintenant puisque le nombre de contrat d'insertion des bénéficiaires est en forte hausse auprès de beaucoup de petits acteurs locaux, beaucoup de PME qui jouent le jeu d'engager des bénéficiaires de l'aide sociale pendant 3 à 6 mois. C'est maintenant que ces personnes pourront être réinsérées sur le marché de l'emploi.

Une réflexion est également en cours au sein du service social du Val-de-Travers quant à la mise en route d'une expérience pilote en essayant d'améliorer le suivi social des bénéficiaires en allégeant les assistantes sociales de certaines tâches administratives qui deviennent dans ce secteur, comme dans beaucoup d'autres, toujours plus lourdes. L'objectif est donc de trouver des solutions à notre échelle afin de réussir à contrer cette tendance.

Pour terminer et davantage pour l'anecdote que pour répondre à une véritable question, le rapporteur du groupe socialiste espérait que le Conseil communal ait pu transformer le bois de ses forêts en or. Notre grand argentier répond que malheureusement ce n'est pas le cas, comme indiqué dans les comptes de la sylviculture, ce marché devient difficile avec des prix des bois qui ont énormément baissé notamment en raison du franc fort. Il s'agit d'un secteur qui connaît une évolution lourde avec une satisfaction pour notre commune de présenter encore des comptes bénéficiaires mais il est à noter que les collectivités publiques qui présentent des comptes forestiers bénéficiaires deviennent de plus en plus rares.

M. Thierry Michel (cc) répond à la question du groupe socialiste qui s'interroge sur le différentiel de fr. 820'000.- dans les charges du personnel entre ce qui était prévu au budget et ce qui a été réellement dépensé, ainsi que la question des Verts qui déplore l'absence d'analyse sur les heures supplémentaires dans le rapport de gestion. Il indique que les fr. 820'000.- proviennent de charges nettes en moins par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Cela tient compte de l'ensemble des salaires mais aussi des charges sociales AVS/AI, assurance chômage, APG, caisse de pension.

Les deux tiers de cette somme concernent uniquement le domaine de l'enseignement avec trois raisons principales : la première est la période de vacances entre le départ de la directrice et le temps qu'il a fallu pour engager un successeur puis ensuite un nouveau membre de la direction. La deuxième raison est liée à la progression salariale des enseignants qui a été gelée durant l'année 2015 et il s'agit là d'une information inconnue au moment de l'établissement du budget. D'autres charges ont été surévaluées dans le domaine de l'enseignement mais le solde, soit le tiers du tout, est principalement lié notamment à un départ en conciergerie qui n'a pas été remplacé par un collaborateur fixe mais par l'engagement d'un apprenti supplémentaire. Il y a également eu le salaire versé auprès d'un collaborateur durant une année, qui nous a ensuite été remboursé par l'assurance invalidité. Il y a ensuite les délais de carence entre les départs de collaborateurs et le temps qu'il nous faut pour les remplacer, notamment une agente de sécurité publique qui a donné sa démission. Ceci a engendré 3 à 4 mois de démarche après son départ pour arriver à la remplacer.

Il n'y a effectivement pas de lien direct entre les fr. 820'000.- et la pression sur notre personnel si ce n'est les membres de la direction du JJR qui ont été soumis à rude épreuve durant cette année 2015. M. Michel profite de l'occasion pour les remercier de leur engagement et de leur patience. Il est à noter également qu'au niveau des heures supplémentaires, une réglementation prévoit un plafond de 100 heures supplémentaires qu'il ne faut pas dépasser au 31 décembre de chaque année. Chaque chef de service et de dicastère est invité à faire un point de situation régulier. Le Conseil communal lui-même fait un point de situation quatre fois par année pour l'ensemble des collaborateurs. Si un collaborateur dépasse ce plafond de 100 heures supplémentaires, une planification de reprise d'heures ou une analyse des mesures organisationnelles pouvant être mises en place dans le service est analysée. Lors du dernier décompte, au 31 mars, 14 personnes étaient concernées, ce qui représente moins du 10% du personnel communal. Sur ces 14 personnes, 6 dépassaient le plafond des 100 heures supplémentaires pour des raisons saisonnières, en l'occurrence des personnes dont l'activité est liée aux mesures hivernales. Ces personnes compensent ces heures supplémentaires durant la saison estivale.

Il est vrai que notre effectif du personnel est bien moins important dans notre commune que dans d'autres collectivités comparables. Ce qui signifie que nous avons moins de personnel pour accomplir les mêmes prestations que dans d'autres communes mais nous avons la chance de bénéficier de personnel compétent et efficace. M. Michel profite de l'occasion pour remercier le personnel pour son engagement et sa précieuse disponibilité.

M. Mermet (cc) répond à Mme Vaucher (Les Verts) que la commune a pour politique d'établir des conditions pour créer des logements mais elle ne les construit pas elle-même. Elle met à disposition des conditions cadres. Parmi tous les projets, la commune a mis à disposition des parcelles à Surville pour l'habitat individuel. Il y a actuellement une villa de construite, une parcelle promise et une réservée. A Couvet, il y a quatre immeubles d'habitat collectif, deux achevés et deux en construction. A Fleurier, le projet de réhabilitation de l'ancien stand est bientôt achevé. En ce qui

concerne la Binrée, le terrain a été acquis, il y a donc aujourd'hui un processus pour un plan de quartier qui est en route et qui devrait aboutir dans un délai raisonnable.

Il s'agit de choses complexes et c'est le Conseil général qui demande de compléter les dossiers, notamment pour des questions de circulation et de voisinage. Il s'agit des éléments constitutifs d'un dossier de plan de quartier qui quelques fois rendent les choses assez longues et assez complexes. Dans les immeubles bâtis, il est à noter qu'un immeuble s'est construit à Boveresse. Concernant le plan de quartier de Plaine Fin, il y a eu un problème lié à l'évacuation des eaux. La commune a été attentive à la forte inquiétude des voisins. Une étude a donc été établie, cet élément a été identifié et un crédit pour remédier à cela a été accordé. Le processus est maintenant repris puisque les problèmes liés à ce quartier ont été résolus.

Concernant la problématique liée aux travaux dans les gares qui devraient avancer plus rapidement, il est vrai que, par exemple pour la gare de Fleurier, un projet est déjà établi mais il n'est à ce jour pas possible d'avoir la définition exacte de ce que TransN compte faire avec la circulation des bus. Il est donc impossible d'avancer, tant et aussi longtemps que la configuration de la circulation sur la place n'est pas définie. Dès que cet élément sera connu, le dossier pourra être relancé.

Des travaux sont également prévus pour la gare de Couvet puisqu'avec la nouvelle organisation et les trains qui sont plus long qu'autrefois, il n'est plus possible d'avoir des quais en courbe. Ceci implique que la gare de Couvet n'aura certainement plus qu'un passage à niveau (sur le pont) et que l'autre pourrait être fermé. Aucun processus n'a été mis en place concernant le réaménagement de cette gare car la configuration n'est pas connue. Par contre, dans la perspective où un des points de franchissement pourrait être fermé, il y a des espaces intéressants dans la zone du côté du centre des réfugiés. Nous devons veiller à ce que cette zone soit desservie dans de bonnes conditions et que les alignements permettent de maintenir des routes de bonne qualité.

Pour la gare de Môtiers, il s'agit approximativement du même projet, c'est-à-dire que la gare sera modifiée de manière assez profonde puisqu'elle est aussi en courbe. Une des deux voies sera certainement supprimée afin d'avoir une voie plus rectiligne qui permettra d'aménager la gare correctement.

Concernant le chauffage à distance des Bayards, sa construction n'est pas du tout la même que celle de Couvet. Aux Bayards, il y a le réseau de distribution, qui est un communal et construit par la commune des Bayards. Quant à la production de chaleur, elle dépend d'une société anonyme indépendante dont la commune est actionnaire avec la scierie des Bayards. Ces deux éléments sont gérés de manière différente. Pour le réseau communal, un grand nombre de travaux d'entretien a été entrepris, typiquement pour la distribution où tous les compteurs ont été changés car ils n'avaient pas été révisés depuis une dizaine d'années. Ceci a posé pas mal de problèmes car il faut savoir que lorsqu'un compteur n'est pas entretenu, il se met à tourner de plus en plus lentement, ce qui engendre des pertes au niveau de la facturation. Les ressources internes engagées dans le cadre du chauffage de Couvet à raison de 20% sont maintenant également affectées à l'entretien du chauffage des Bayards. Avec des chiffres précis, nous savons maintenant que le réseau fonctionne dans de bonnes conditions mais un travail est en cours afin d'avoir des rendements plus élevés. En ce qui concerne la production de chaleur, la CCBB a mené de gros travaux d'entretien car une partie de la chaudière était en panne depuis Lothar (1999). Il y avait d'importants retards au niveau de l'entretien. C'est pour cela que les comptes sont juste équilibrés et qu'il n'y a pas de bénéfice. L'installation de production de chaleur fonctionne dans de bonnes conditions depuis cette année. Les travaux suite à l'incendie ont été effectués pour remettre l'installation en état. Dans 5 à 10 ans, la production de chaleur devra être changée. Le local actuel ne pourra pas accueillir la chaudière et les nouveaux filtres qui seront imposés car ils occuperont à peu près le même volume que la chaudière actuelle. Un projet est en cours afin de voir si le chauffage sera maintenu dans le cadre d'un partenariat avec la scierie ou si une solution 100% communale est plus adaptée. Cela dépendra également du repreneur de la scierie. L'idée serait d'avoir des réponses d'ici 4 à 5 ans afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet à horizon 5-10 ans.

Mme Brunner (cc) indique que, concernant le nombre d'entrées qui semble diminuer en 2015 par rapport aux années précédentes, en page 55 du rapport de gestion, on peut effectivement constater que le chiffre d'affaire des entrées de la piscine a diminué de fr. 17'000.- mais il est très largement

compensé par les entrées des Combes. En juillet et août 2015, il a fait très beau et chaud et la clientèle a complètement déserté le Centre Sportif pour se réfugier sur les magnifiques pelouses de la piscine des Combes, contrairement à l'année 2014 où le résultat de la piscine des Combes était catastrophique en raison de la météo très pluvieuse.

En ce qui concerne le wellness, les entrées sont relativement stables mais les installations deviennent de plus en plus vétustes car elles ont maintenant 15 ans. Il y a également eu plusieurs pannes de machines durant l'année dernière et elles ne répondent plus véritablement aux attentes du public. Il sera donc nécessaire à brève ou moyenne échéance de mener une réflexion de fond sur l'aménagement de ce wellness qui devient de plus en plus âgé. Il s'agit du même scénario pour le fitness même si les entrées sont relativement stables. Il y a 15 ans, un fitness était installé dans un sous-sol parce que les gens se cachaient pour aller faire de la musculation alors qu'aujourd'hui les fitness sont équipés de baies vitrées, les vélos sont alignés le long des murs pour que les usagers puissent voir à l'extérieur. Ces différentes remarques expliquent les variations sur les entrées d'une année à l'autre.

D'autre part, la politique du Centre sportif en matière d'offre change aussi régulièrement. Par exemple, une entrée enfant offerte pour une entrée payante adulte. Cela attire évidemment du monde mais ce ne sont pas des entrées payantes pour tout le monde. Une certaine année, le Centre avait également mis à disposition du Défi Val-de-Travers une entrée gratuite par participant. Ce sont donc des actions promotionnelles qui ont une influence sur le nombre de tickets vendus. D'autre part, il faut savoir que les habitudes des gens changent. Il y a quelques années, les jeunes, en sortant de l'école, allaient à la piscine mais aujourd'hui c'est une habitude qui se perd. Les gens viennent souvent plus tard et on constate que la clientèle recherche peut-être autre chose. Par exemple, plutôt que d'aller régulièrement à la piscine, ils vont plutôt une fois à BernAcqua ou dans un centre aquatique similaire.

Concernant le restaurant, le chiffre d'affaires ou la perte n'est pas encore déterminé. On sait que le contrat de travail de la gérante, Mme Struchen, s'est terminé, nous sommes encore en discussion avec elle quant au paiement de ses heures supplémentaires, de ses vacances et jours fériés, etc. D'autre part, le matériel est encore en train d'être vendu, notamment les grands présentoirs en inox et différentes choses qui intéressent encore des visiteurs qui viennent voir et qui font des offres. Dès lors, la question du restaurant du Centre sportif sera présentée à la séance du Conseil général du mois de septembre.

M. Fatton (cc) répond au groupe socialiste que les jardins publics ne sont pas ceux des villes de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal essaie de pérenniser ce dont il a hérité en 2008. Le budget prévoit environ fr. 20'000.- pour mettre à niveau ces différents jardins publics. Cette année, l'orientation a principalement été mise sur le jardin public de Travers où il a fallu changer la tyrolienne, sur le jardin public des Sugits à Fleurier où différents éléments ont été remplacés ainsi que sur la place de jeux de Buttes. Une réflexion devra être menée pour l'ensemble des jardins publics afin de définir lesquels peuvent être conservés et de quelle façon ils pourront être pérennisés. Il est à noter qu'un jardin public coûte en moyenne entre fr. 150'000.- et fr. 200'000.- d'investissement si l'on part d'une structure à zéro. Ce sera donc un élément à reprendre lors de la prochaine législature.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la présidente passe à l'examen de détail des comptes, en commençant tout d'abord par les comptes de fonctionnement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

Charges	fr.	5'106'843.52
Revenus	fr.	1'490'754.30
Solde net	fr.	3'616'089.22

Mme Vaucher (Les Verts) remarque qu'en page 2, rubrique « 020.318.14 Frais de poursuites », on voit que ces frais prennent l'ascenseur. Est-ce que le Conseil communal peut en expliquer les raisons ?

M. Mairy (cc) répond qu'un commentaire renseigne sur cette situation. Il se trouve en haut de la page précédente où l'on voit qu'une grande part concerne la perception des impôts qui est gérée directement par le canton. C'est donc une part qui nous est ensuite refacturée par ce dernier, qui porte en grande partie sur des taxations erronées et ensuite, évidemment, des frais de poursuites qui se mettent en route et qui concernent un montant relativement important, qui a également augmenté par rapport aux comptes 2014. On constate aussi le même phénomène avec les commandements de payer que nous notifions nous-mêmes directement, qui sont aussi un indicateur de la difficulté de l'époque dans laquelle nous nous trouvons et du durcissement du contexte économique, qui se traduit également sur ces volets.

1. SECURITE PUBLIQUE

Charges fr. 3'716'020.01

Revenus fr. 2'052'444.05

Charge nette fr. 1'663'575.96

2. ENSEIGNEMENT – FORMATION

Charges fr. 19'823'849.62

Revenus fr. 9'034'025.75

Charge nette fr. 10'789'823.87

3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS

Charges fr. 3'831'338.65

Revenus fr. 1'334'258.11

Charge nette fr. 2'497'080.54

En page 16, M. Willener (UDC) a une question concernant le compte 343.319.01. Il souhaite avoir des précisions sur les sommes indûment déclarées. S'agit-il d'un problème de facturation en pourcentage de TVA ou est-ce totalement autre chose ?

M. Mairy (cc) répond qu'il s'agit du compte « 343.319.01 TVA impôts préalables non récupérables ». Il y a aussi un commentaire qui précise que cela fait suite à un contrôle TVA. La commune a été soumise récemment à un contrôle TVA qui portait sur les cinq derniers exercices. Il est apparu qu'une partie des sommes qui avait été refacturée par le Centre sportif ne pouvait pas l'être parce qu'elle portait sur un montant qui, au final, est couvert par les communes : il s'agit d'un montant qui relevait du déficit du Centre sportif, déficit qui est à charge des communes et qui devrait apparaître comme tel dans notre comptabilité, non pas comme un déficit final mais comme une subvention de la part des communes à l'exercice des activités du Centre sportif. Ce montant aurait dû être soustrait pour autant qu'il ait pu être récupéré par la TVA.

Pour le dire autrement, le montant sur lequel ont porté les récupérations de TVA était trop élevé puisqu'il aurait dû déduire les subventions versées par les communes. C'est donc une subtilité qui nous avait échappée, ainsi qu'à l'organe de révision et au service des communes. Le tir a donc pu être rectifié sur les comptes 2015 avec ce rectificatif pour les années précédentes et de remettre en conformité l'exercice 2016.

En page 17, Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime en ces termes : « *J'ai une question sur le Centre sportif et la piscine des Combes. Le déficit atteint un peu moins de 1,9 million, ça fait une amélioration de fr. 70'000.- par rapport à l'année précédente. Il est vrai que cette infrastructure de loisirs et de sports impacte de manière importante nos comptes. Dans le rapport des différents dicastères, on constate effectivement une baisse des entrées au Centre sportif. Si on regarde 2013 et 2015 et qu'on prend les entrées de la piscine des Combes et du Centre sportif, on a globalement une diminution de 8'000 entrées. Un sondage sera-t-il fait auprès des usagers ou à plus large échelle par rapport à ce phénomène qui semble être constant depuis deux ans ? Et puis, on sait aussi que plusieurs familles et plusieurs camps ont renoncé au Centre sportif car l'eau est trop froide. Est-ce que ce paramètre sera pris en compte pour le projet initié en 2015 sous le nom du futur centre aquatique ?* ».

Mme Brunner (cc) répond que quelques éléments chiffrés ont déjà été donnés tout à l'heure. S'agissant des besoins des clients, une enquête de satisfaction avait été faite en 2013. Elle avait été commentée à la commission du centre sportif. Il en est ressorti que les externes ont souvent une très bonne image du centre, ils apprécient beaucoup de points, alors que les gens du Val-de-Travers ont un regard beaucoup plus critique. Il est donc très vraisemblable que l'on fera une enquête de satisfaction.

D'autre part, la température de l'eau est mesurée tous les jours avec une attention particulière. Il n'y a pas des chutes de températures constatées mais en 2015, il y a eu pas mal de travaux de rénovation au niveau de la piscine, des vestiaires, des douches et des sanitaires. Ces différents travaux étaient indispensables car il y avait des infiltrations d'eau dans les sous-sols et cela coulait dans les locaux du dessous. Il était donc nécessaire d'entreprendre des travaux relativement importants qui ont touché une partie centrale de la piscine sur cinq mois, ce qui peut fatiguer les gens. Ceci peut aussi être un élément mais le Centre sportif restera attentif quant aux entrées de la piscine du Centre sportif.

4. SANTE

Charges fr. 2'419'959.34

Revenus fr. 2'036'519.72

Charge nette fr. 383'439.62

En page 22, Mme Vaucher (Les Verts) constate que par rapport au compte « 495.365 Soutien de démarrage au cabinet de groupe », un doublement des montants payés par rapport au budget. Les commentaires expliquent bien comment les différents crédits ont été engagés et validés mais finalement son groupe n'a pas trouvé de raison à ce dépassement.

M. Michel (cc) répond qu'il est encore trop tôt pour clôturer les comptes du cabinet de groupe dans la mesure où les factures continuent d'arriver sur 2016. Il rappelle qu'il y a eu un crédit de compétence du Conseil communal de fr. 50'000.- durant l'année 2014, un montant de fr. 50'000.- inscrit au budget 2015, complété par une demande de crédit de la compétence du Conseil communal de fr. 32'000.- durant cette année 2015, qui a aussi été présentée à la CGF.

Pour rappel du mécanisme financier, le 100% de l'investissement est privé et le soutien de la commune se traduit sous forme de recherche active de médecins. Le deuxième aspect du soutien de la commune est la garantie de loyers pour les locaux inoccupés. Une troisième partie est liée aux honoraires d'architectes dans la mesure où le projet initial des propriétaires ne tenait pas compte du cabinet de groupe.

Avec l'arrivée du cabinet de groupe, il a fallu modifier le projet initial et le Conseil communal s'est engagé à prendre en charge les honoraires d'architectes dans ce cadre. Le 70% du montant est surtout lié au mandat confié à un bureau spécialisé dans la remise de cabinets médicaux et dans la

recherche active de médecins (publications des annonces, recherches, activations des réseaux en Suisse, mais aussi à l'étranger, constitution des dossiers pour les autorisations de pratiquer, planification à l'installation, soutien du médecin à l'installation). Le 30% restant correspond au paiement des loyers pour les locaux inoccupés et au paiement des honoraires de l'architecte. Les factures arrivent encore, un montant de fr. 54'000.- a été prévu au budget 2016.

Le cabinet sera complet dès le 1^{er} juin, avec 5 médecins. Les arrivées successives des docteurs Aublin-Amour, Monnier, Permanier, Clottes et Bedou entre décembre 2015 et juin 2016 impliquent que, depuis le mois de juin 2016, notre garantie de loyer tombera. Ceci alors qu'initialement, nous avions imaginé, dans une variante pessimiste, de couvrir les loyers pendant 3 ans. Aujourd'hui, on constate qu'entre décembre et juin, nous avons pu limiter notre participation financière. Mis à part cela, c'est avant tout une très bonne nouvelle pour la sécurité sanitaire dans un contexte de pénurie de médecins généralistes et on se félicite que l'objectif ait pu être atteint après seulement 15 mois. Toutefois, un point de situation pourra être fait avec la CGF une fois que les comptes du cabinet collectif seront clôturés.

5. PREVOYANCE SOCIALE

Charges fr. 15'069'373.47

Revenus fr. 3'818'533.83

Charge nette fr. 11'250'839.64

En page 28, Mme Vaucher (Les Verts) a une question qui concerne globalement le programme d'insertion du Val-de-Travers. Elle constate que ce programme se solde par un déficit d'environ fr. 45'000.-. Dans ses souvenirs, il lui semblait que la participation du canton devait couvrir l'entier des frais, est-ce qu'il y a eu des changements ?

M. Mairy (cc) répond qu'il n'y en a pas. Cependant, régulièrement lors de la clôture des comptes, il peut y avoir un décalage entre le moment où on les arrête et celui où l'Etat est amené à verser la subvention supplémentaire à laquelle a droit Ecoval. Comme tous les autres programmes, une certaine marge de dépassement est admise, de plus ou moins 10% du budget initial. C'est une demande qui doit être motivée et qui peut prendre un certain temps à être traitée. Le rectificatif se fait ensuite avec la réserve d'Ecoval qui peut jouer le tampon avec la subvention complémentaire cantonale qui sera versée. Il s'agit donc uniquement d'un déficit technique induit par la date de clôture des comptes.

6. TRAFIC

Charges fr. 5'565'286.99

Revenus fr. 863'903.70

Charge nette fr. 4'701'383.29

7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

Charges fr. 6'838'898.79

Revenus fr. 6'173'691.32

Charge nette fr. 665'207.47

En page 38, M. Eschler (PLR) a une question concernant le poste « 73 Abattoirs ». Sachant qu'il n'y a plus d'abattoir, il propose de changer l'intitulé de ce chapitre. N'ayant pas eu le temps de se renseigner, à quoi correspond cette charge ?

M. Mermet (cc) répond que l'abattoir du Val-de-Travers, situé à Môtiers, ne répondait plus aux normes. Par contre, au-delà du fait qu'on y abattait du bétail, on y récupérait les déchets carnés et les cadavres d'animaux. Dans ce lieu, il y avait aussi des congélateurs loués au public.

Dans le cadre de la désaffectation de l'abattoir de Môtiers, une réflexion a été faite pour voir s'il était possible de maintenir des abattoirs au Val-de-Travers. La conclusion, en lien avec l'association des bouchers du Val-de-Travers, était que les normes d'hygiène étaient trop exigeantes aujourd'hui pour que l'on puisse maintenir une telle prestation avec le volume d'activité actuel. Aujourd'hui, les bouchers vont donc abattre leur bétail aux Ponts-de-Martel.

Par contre, l'Exécutif a souhaité maintenir la prestation publique offerte. Elle faisait l'objet d'une subvention de 50 centimes par habitant. Afin de pouvoir la maintenir, c'est-à-dire, la récupération des cadavres d'animaux et des déchets carnés. La récupération des cadavres sert principalement pour la police et les agriculteurs. Les abattoirs ayant été fermés à Môtiers, une installation a été faite juste à l'entrée de la déchetterie à St-Sulpice et, dans ce cadre, on a recréé d'une part le container avec les casiers de congélation accessibles au public ainsi qu'une partie réservée aux bouchers. Les personnes qui y recourent s'acquittent d'une part d'une taxe pour l'utilisation de cet endroit et d'une autre pour la récupération de la bête elle-même. Cela est pris en charge par le canton mais le service qui est donné sur place pour les abattoirs est payé par les bouchers. Ce service a été ré-estimé mais la dernière réévaluation du prix date d'une trentaine d'années. Les 50 centimes permettent de maintenir cette prestation de récupération de cadavres d'animaux et de déchets carnés au Val-de-Travers.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

Charges	fr.	2'962'346.91
Revenus	fr.	3'545'960.26
Revenus nets	fr.	583'613.35

9. FINANCES ET IMPOTS

Charges	fr.	7'590'464.51
Revenus	fr.	44'843'672.60
Revenu net	fr.	37'253'208.09

La suite de l'examen de détail des classifications par nature, compte des investissements, bilan et des annexes ne suscitant aucun commentaire, la présidente passe ensuite au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2015** qui a la teneur suivante :

« LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 23 mars 2016 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 25 avril 2016,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2015, qui comprennent :*

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	72'924'381.81
Revenus	Fr.	75'193'763.64
Excédent de revenus	Fr.	2'269'381.83

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	3'152'452.56
Recettes	Fr.	223'764.93
Investissements nets (augmentation)	Fr.	2'928'687.63

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	2'743'314.20
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2015.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

Art. 3 ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes. »

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil général.

La Présidente passe maintenant au point concernant le postulat et passe la parole au groupe PLR pour son développement.

M. Di Meo (PLR) indique qu'il s'agit du postulat de son groupe relatif à l'arrêté d'approbation des comptes, point 6 devenu 7, de l'ordre du jour de la séance du Conseil général de ce soir. La commune de Val-de-Travers figure toujours parmi les communes ayant le plus haut coefficient fiscal du canton de Neuchâtel, lui-même figurant parmi les plus hauts de Suisse. Il est constamment parlé d'attractivité, de démographie, de soutien au commerce local et aux entreprises de la région mais aussi à d'autres facteurs essentiels à la prospérité de la commune. Néanmoins, sur cet ambitieux tableau, un obstacle revient systématiquement s'immiscer : le taux d'imposition.

Depuis plusieurs années, le PLR a été le moteur de plusieurs démarches menant à des diminutions du coefficient fiscal dans la commune de Val-de-Travers. Des démarches réfléchies et maîtrisées conduisant à des diminutions d'impôt cohérentes et raisonnées. Le groupe PLR constate chaque année les chiffres noirs présentés par le Conseil communal avec un niveau record pour 2015. Chaque année également, le Conseil communal affirme le caractère exceptionnel de l'exercice. Malgré tout, l'excellent travail réalisé par l'Exécutif ces dernières années porte ses fruits, les indices financiers sont réjouissant ; diminution régulière de la dette permettant des dépenses de développement, augmentation de la fortune, bonne maîtrise des charges de personnel et des biens, services et marchandises, degré d'autofinancement largement positif, des placements qui rapportent plus que ce que coûte la dette.

Aujourd'hui, le groupe PLR se demande s'il n'est pas temps que la population puisse bénéficier de cette situation par une diminution du coefficient fiscal. Le cas échéant, à quelles conditions ? Le groupe PLR demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches et d'étudier les mesures envisageables en vue d'une diminution du coefficient fiscal. Un rapport écrit est demandé dans un délai d'une année. Le cas échéant, il peut être rédigé dans le cadre du rapport à l'appui des comptes ou du rapport de gestion.

M. Mairy (cc) affirme que le Conseil communal soutient la démarche, la baisse de la fiscalité étant également un de ses objectifs, qui est d'ailleurs partagé par d'autres groupes. La nouveauté apportée est d'identifier davantage les pistes à suivre et les conditions à remplir pour une baisse du coefficient. Exercice qui a déjà été fait lors de la mise en route de la baisse de la fiscalité en 2015.

Ce sont donc des pistes sur lesquelles l'Exécutif a déjà travaillé et qu'il travaillera à nouveau, tout en rendant attentif le Conseil général que la baisse de la fiscalité est sans aucun doute un élément qui contribue à améliorer l'attractivité de la commune, mais ce n'est pas le seul car nous savons que les questions d'attractivité sont complexes. Des études ont été menées à ce sujet et démontrent qu'il y a passablement d'autres éléments, notamment les prestations, la qualité de vie, les infrastructures, etc. Il est certain que de travailler dans une optique de diminution de la fiscalité confirme à la fois la politique de rigueur que l'on souhaite mener et c'est également un bon stimulus de chercher constamment à optimiser les charges, exercice que l'on pratique régulièrement.

Si le Conseil général accepte ce postulat, c'est très volontiers que le Conseil communal souscrit à cette démarche et livrera un rapport dans un délai d'une année pour essayer d'identifier à nouveau ces pistes et proposer un nouveau sentier de baisse de la fiscalité puisqu'un bout du chemin a déjà pu être fait.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Rosselet-Christ (UDC) prend la parole en ces termes : *« Bien que le groupe UDC s'étonne de l'arrivée si soudaine d'une telle proposition de la part du groupe PLR, à moins de deux semaines des élections, nous l'en remercions pleinement. La pertinence des arguments avancés confortent le groupe UDC dans l'un de ses principaux objectifs qu'est la baisse des impôts. Objectif depuis toujours avoué et dont nous ne nous sommes jamais détournés et prouvent que notre groupe a toujours défendu une position réaliste en la matière, même si cela a pris du temps pour qu'une plus large assemblée s'en rende compte. »*

Malgré un léger scepticisme quant au moment où intervient ce postulat dans l'agenda de cette législature, le groupe UDC soutient le postulat du groupe PLR en faveur de la baisse du coefficient fiscal, ce dans l'intérêt de la commune et de ses habitants et en accord avec notre programme politique ».

M. Vaucher (POP) s'exprime également : *« Le groupe POP est opposé au postulat PLR, tant il est vrai que la qualité de vie a un coût et que cette baisse la péjorerait. La baisse d'un point d'impôt est un combat doctrinaire et cette baisse ne changerait pratiquement rien pour la grande majorité des Vallonniers. Seules quelques personnes ayant de très gros revenus verraient leur facture d'impôt diminuer substantiellement. Si le but d'une baisse d'impôt est de « faire pleuvoir où c'est mouillé », le postulat du PLR est adéquat. Si son but est d'augmenter l'attractivité de Val-de-Travers, il rate sa cible en mettant en danger la pérennité et la mise à niveau de nos infrastructures, nos structures sociales, sociétales et nos sociétés locales. Pour toutes ces raisons et dans la situation conjoncturelle actuelle, nous refuserons ce postulat et toute baisse du coefficient fiscal ».*

M. Gabriel Cimenti (PS) indique que la diminution du coefficient fiscal fait également partie des objectifs du groupe socialiste. Ce thème a été mis en avant lors de la précédente législature. Fin 2014, le parti socialiste a œuvré avec d'autres groupes à la réduction d'un point du taux d'impôt. Baisse effective depuis début 2015. La fiscalité ne représente qu'un des aspects de l'attractivité d'une commune et clairement pas des plus importants, comme le démontre clairement l'évolution de la population depuis l'abaissement d'un point.

Selon le parti socialiste, la qualité des prestations offertes à la population et le maintien de l'infrastructure constituent des éléments essentiels mais qui engendrent des coûts souvent importants. Concernant tout projet de réduction de l'imposition, le parti socialiste restera donc particulièrement vigilant quant aux éventuels effets négatifs induits par ce processus. Il veillera notamment à ce que ne soit pas notifiée une baisse des prestations à la population, ni une péjoration des conditions de travail des employés communaux. Par ailleurs, dans le cadre de son examen, le parti socialiste demande au Conseil communal d'effectuer une prévision de l'impact qu'une telle baisse pourrait avoir sur les prestations, notamment sur les aides aux sociétés locales et les sociétés de tir. Il est en effet facile de préconiser en période électorale une baisse du coefficient fiscal tout en promettant monts et merveilles à tout le monde.

Or, avant de rendre une décision, la rigueur et la gestion saine des finances publiques imposent de connaître avec une certaine précision les conséquences que cela peut avoir sur la population, chose qui semblait pourtant être claire après l'analyse du budget 2016. Tenant compte des remarques précédentes, le parti socialiste acceptera ce postulat qui rejoint un des objectifs de notre Conseil communal.

L'entrée en matière étant contestée, la présidente passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 30 OUI contre 3 NON et 1 abstention.

Le postulat est accepté par 29 OUI contre 3 NON et 2 abstentions.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Lettre Famille Robert des Sagnettes

Mme Brunner (cc) souhaite revenir sur la lettre ouverte parue dans le Courrier du Val-de-Travers d'hier sous la signature de la famille Robert des Sagnettes, sous le titre « Mais où va-t-on ? Quelle injustice ! ». Elle s'exprime en ces termes : « *Ce courrier est truffé d'erreurs, de mensonges, raison pour laquelle je voudrais revenir sur quelques éléments factuels importants. J'ai rencontré les parents d'Adrien, M. Robert et Mme Borel, à leur domicile le 8 juin 2015 avec une autre famille des Sagnettes à propos des transports scolaires. A cette occasion, Mme Borel m'a indiqué que leur fils Adrien, dont la scolarité débute en août 2016, souffre d'un handicap et se déplace à l'aide d'un déambulateur ou d'une chaise roulante. J'en ai pris note. En novembre 2015, M. Rey a repris contact avec la famille pour voir quels sont les besoins d'Adrien en vue de sa scolarisation.*

A ce moment là, il était question d'une rampe électrique le long de l'escalier pour gagner l'étage où se trouve la classe, d'aménager la cour d'école (une part de cour lisse et sans gravier) et de modifier les WC. Les besoins d'aménagement dans la classe sont traités par l'OAI (chaise spéciale, bureau rehaussé ou avec plateau inclinable) et le service de l'enseignement spécialisé se penche sur l'organisation des transports. La question du lieu de scolarisation d'Adrien s'est alors posée car le collège de Couvet offrait des avantages notables sur celui de Môtiers : accès avec le bus scolaire à côté du bâtiment scolaire ou devant la porte de chaque école, les alentours des deux collèges sont entièrement goudronnés et plats, moins de marche d'escalier (voire pas du tout dans un des deux bâtiments) qu'à Môtiers.

En novembre 2015, j'ai échangé plusieurs mails avec Mme Veillard du SES sur la localisation la plus adaptée et la préférence s'est portée sur Môtiers car il y a un autre enfant déjà scolarisé qui a besoin de mesures d'appui intégratif et une spécialiste pourra intervenir et apporter de l'aide aux deux élèves. Dès lors quand les parents prétendent qu'ils ont dû batailler ferme pour que leurs enfants soient scolarisés ensemble à Môtiers c'est totalement faux. J'ai eu un entretien téléphonique avec la maman, le 27 novembre, qui m'a donné des indications sur l'utilisation du déambulateur ou du fauteuil, m'indiquant qu'il peut monter les escaliers si on l'aide, me précisant qu'Adrien progresse et évolue encore. La maman m'a donné les coordonnées de l'ergothérapeute, Mme Anne Marie Guye, pour qu'elle prenne part aux discussions en lien avec l'aménagement du collège.

Le 1^{er} décembre, entretien avec l'ergothérapeute qui suit l'enfant et ses besoins : Porte automatique : non, il ne faut pas faire de différence avec les autres enfants. Elévateur dans l'escalier : non, on ne se précipite pas, il progresse encore ; une main courante très stable et à sa hauteur et de l'aide d'un camarade ou un adulte suffisent. Cour d'école : on goudronne un bout pour faire un coin récréation (avec jeux de marelle par ex. pour ses camarades) plus l'allée qui mène à la porte d'accès. En cas de neige, il faudra déblayer un coin. En ce qui concerne les WC, il y aura besoin de poignées très stables et d'un socle pour atteindre la cuvette car il est encore petit. Nous avons convenu d'une rencontre avec tous les intéressés début 2016.

Cette entrevue a eu lieu le 2 février au collège de Môtiers et a réuni M. Yves Fatton (cc) : responsable des infrastructures, accompagné de MM. André Zybach et José Jéquier (conciergerie) ; pour l'école : M. Denis Rey, Mme Margrit Grandjean (responsable socio éducative), Mme Nathalie Burri (future enseignante), pour les services spécialisés : Mme Veillard SES, Mme Anne Marie Guye

Jucke, moi-même et un secrétaire du DJE pour la prise d'un procès-verbal. Les parents ne sont pas venus, alors que la date du 2 février leur a été annoncée par mail du 4 décembre ! Mme Guye a énuméré les besoins d'Adrien et nous avons examiné poste par poste comment les réaliser. Il a ainsi été décidé de goudronner l'allée de la cour et d'y de créer une zone dans laquelle Adrien peut se déplacer avec son déambulateur ou sa chaise roulante, d'installer rampes et mains courantes à différents endroits, de poser un micro WC et abaisser la hauteur du lavabo. A plusieurs reprises, Mme Guye nous a dit qu'il était important d'éviter de différencier Adrien par rapport aux autres enfants (porte lourde pour tous les petits et pas seulement pour lui) et qu'il allait encore progresser.

Nous avons également parlé des transports ainsi que des mesures d'appuis intégratifs proposées par le SES. Le 7 avril 2016, un mail a été envoyé à tous les intervenants leur confirmant les travaux qui seraient entrepris. Le 19 avril j'ai également eu un entretien téléphonique avec Mme Johane Roth, ergothérapeute qui a repris le suivi d'Adrien après son congé maternité concernant le lieu de dépose du bus. A ce sujet, je lui ai précisé qu'il serait fixé en fonction des besoins d'Adrien, soit par l'accès Nord, soit par le côté, comme pour les autres enfants du transport Boveresse - Môtiers et que la situation pourrait être revue au fur et à mesure de l'évolution d'Adrien puisque le transport est assuré par l'entreprise Perrin et mis en place uniquement pour Adrien et sa grande sœur. L'organisation et la répartition des frais de transport a ensuite été finalisée avec le SES.

En sus de toutes ces démarches, apprenant qu'un banc fabriqué par notre service forestier communal destiné initialement à la crèche ne convenait pas aux tous petits, j'ai contacté Mme Burri, enseignante, et le lui ai proposé, ce qu'elle a accepté avec remerciements. L'exposé est un peu long et je vous prie de m'en excuser mais quand je lis dans la lettre ouverte publiée hier : les semaines passent et au fil des entretiens et des échanges les promesses s'effacent, je ne peux que vigoureusement le contester. L'ensemble des moyens discutés le 2 février 2016 vont être réalisés. Il n'a jamais été demandé de goudronner l'ensemble de la place ni par la famille ni par l'ergothérapeute, cela n'a jamais été promis du côté des autorités communales.

Pour la petite histoire, la famille Borel habite une ferme en bordure de la route conduisant aux Sagnettes et le devant de la maison n'est pas goudronné ! On me prête également des propos que je n'ai pas tenus : citer en italique et entre guillemets que j'aurais dit que goudronner la cour pour un seul enfant coûterait trop cher est mensonger. Demander de l'aide à un camarade pour l'aider à monter les escaliers créerait de la discrimination et des plaintes de la part des parents est tout autant faux et archi faux. Je n'ai absolument pas tenu les propos que les parents, par ailleurs seuls absents à cette séance, me prêtent. Je ne puis répondre sur les propos de M. Rey à mesure que je n'étais pas présente et qu'ils ne m'ont pas été rapportés. Tout au long de ces derniers mois, j'ai eu plusieurs contacts avec les nombreux intervenants de ce dossier. Nous avons voulu dès le départ travailler en concertation avec la famille et en novembre déjà avons renoncé à leur imposer le choix d'un collège plus adapté aux besoins de leur enfant, car cela aurait pu créer un conflit dès le début de la scolarité d'Adrien.

Il n'est pas question ici de faire des économies de bout de chandelles. Par respect pour les parents concernés, je ne citerai pas les coûts de transport et d'aménagements du collège qui représentent plusieurs dizaines de milliers de francs. Nous avons décidé et mettons en place ce à quoi cet enfant a droit. Est-ce un hasard si ce dossier qui est suivi depuis novembre dernier, avec une séance le 2 février et une confirmation des travaux à entreprendre donnée le 7 avril fait l'objet d'une lettre ouverte à la veille des élections ? Non, certainement pas !

Je ne sais pas qui est l'instigateur de cette missive truffée de mensonges, mais j'ai estimé que les propos tenus étaient suffisamment dénués de fondement pour rétablir la vérité. Que mes détracteurs se rassurent ou se désolent : je continuerai de remplir ma fonction avec honnêteté, engagement et respect, ceci pour autant que je sois réélue le 5 juin prochain ».

Crédits cadres

M. Mairy (cc) informe que dans un tout autre registre, l'Exécutif souhaitait signaler que dans le cadre des crédits cadres dont dispose le Conseil communal pour soutenir des projets éligibles au titre de la nouvelle politique régionale, il a lancé ce printemps une étude visant à doter la commune d'un plan directeur de l'offre touristique. Le constat a été fait au cours des dernières années que le tourisme s'est passablement développé au Val-de-Travers, pierre par pierre, la Maison de l'Absinthe en est la dernière. Cette offre est très riche et très dispersée sur le territoire, ce qui est une bonne chose, mais constat a été fait, avec les acteurs touristiques eux-mêmes, que l'image touristique de la région est tellement riche pour un si petit territoire qu'il est difficile de la vendre avec efficacité à l'extérieur.

Une étude a donc été mandatée auprès de plusieurs prestataires, étude qui a un coût global de quelque fr. 90'000.- mais qui est soutenue pour moitié par la nouvelle politique régionale. Il est à noter qu'en règle générale, les aides de la NPR vont jusqu'à 38%. Compte tenu de la démarche qui paraît tout à fait pertinente dans un cadre comme le nôtre, le Canton a augmenté l'aide jusqu'à 50%. Le but au final est d'avoir un document qui permettra de nous aiguiller dans nos futurs choix de soutien touristique que nous serons amenés à faire. Ce document sera finalisé d'ici à cet automne avec une première mouture du travail qui sera finalisée d'ici à la fin du mois de juin.

9. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

10. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) QUESTIONS

1. Question du groupe socialiste **concernant la vente des données personnelles des citoyens.**

« Dernièrement, nous avons appris que certaines communes vaudoises transmettent les données personnelles de leurs citoyens contre rémunération à des sociétés privées pour des raisons commerciales.

Le Conseil communal a-t-il déjà été sollicité ? De quelles sommes parle-t-on ? Ce type de commerce est-il ou a-t-il déjà été pratiqué dans notre commune ? »

M. Michel (cc) répond en ces termes : *« Nous recevons en effet régulièrement des demandes de transmission de données de nos administrés.*

Les seules demandes qui sont acceptées sont celles émanant d'association de droit privé à but non lucratif si elles sont membres d'une USL de la commune et si elles sont motivées par un but d'intérêt public. D'autre part, la transmission de ces données est conditionnée à un engagement écrit qui contient différents éléments :

- ✓ Ne pas diffuser ces données à des tiers.*
- ✓ Ne pas utiliser ces données dans un autre but que celui décrit dans la demande.*

L'objectif de la démarche est de ne pas transmettre de données à des sociétés qui les utiliseraient dans un but lucratif, tout en permettant à nos sociétés locales de prendre contact avec de potentiels nouveaux membres.

La présidente clôt la séance par un petit discours : « Chers membres du Conseil communal, chers membres du Conseil général et cher public, permettez-moi de vous adresser quelques mots au terme de cette dernière séance du Conseil général de cette législature.

Qui dit élections dit fin éventuelle de mandat pour nous tous... et je jette un petit clin d'œil à celles et ceux qui ont décidé de ne pas se représenter après plusieurs années de présence au sein de notre Législatif. Personne n'est en effet assuré de se retrouver parmi nous à la prochaine séance et je ne peux donc pas, comme le veut la tradition, passer le témoin à mon successeur. Mais je lui souhaite, en tout les cas, beaucoup de plaisir à la barre de notre Législatif et je l'incite à s'engager sans compter pour notre commune avec conviction et persévérance. Je suis de toute façon convaincue que les futur-e-s élu-e-s s'investiront à ses côtés afin de faire avancer ensemble les projets de la commune de Val-de-Travers, ceci dans un climat d'entente cordiale.

Il y a eu deux présidentes durant ces deux législatures, j'espère qu'il y en aura d'autres et je me réjouis de constater que de nombreux partis présentent, entre un tiers et 50% de candidates. Bonne chance à celles et ceux ici présents qui se représentent et bienvenue aux nouvelles têtes ! Ce soir, il s'agit donc de mon ultime passage devant vous en qualité de présidente du Législatif.

Après une année de présidence intense et enrichissante, parsemée de rencontres et ponctuée de débats animés, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent sans relâche pour rendre notre commune si agréable à vivre. Au cours de mon exercice, j'ai pu apprécier à sa juste mesure l'esprit de collégialité soufflant sur les travaux du Conseil communal, esprit qui sans conteste a contribué au développement de nombreux dossiers.

J'exprime encore tout particulièrement ma reconnaissance à l'équipe de la Chancellerie, aux concierges et au preneur de son pour leur disponibilité et leur efficacité. Merci encore à vous, public, pour votre précieuse présence lors de nos séances. Et puisqu'un apéritif nous attend maintenant, je ne vais pas rallonger la séance, je vous souhaite d'ores et déjà une excellente fin de soirée. Merci de votre attention ».

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public et la presse de s'être déplacés. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 22h48 et invite l'assemblée et le public à partager une verrée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LA SECRETAIRE :

Nathalie Ebner Cottet

Christelle Gertsch Macuglia

Postulat en suspens :

✓ PLR : « Diminution du coefficient fiscal », acceptée par le CG lors de sa séance du 27 mai 2016